



Vitry-le-François

Le 4 février 2025

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE VITRY-LE-FRANÇOIS**

**Procès-verbal de la séance du
Vendredi 22 novembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, **le 22 novembre à 18 heures 00**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le Grand Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville à VITRY-LE-FRANÇOIS, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUQUET, Maire, suite à la convocation faite le 15 novembre 2024, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL,

↳ **DÉSIGNE** Monsieur Thierry MOUTON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : MM. BOUQUET, MOUTON, Mme RÉOLON, M. BURCKEL, Mme VÉGA, M. GONTHIER, Mme JACQUEMOT, M. FONTAINE, Mmes SERRE, PARIS, BAUMEL, GOUILLY, LEPAGE, MM. ROCH, BEAUJOIN, TRIOLET, Mme MUNSTER (jusqu'à 19h20), MM. EL GHALLOUSSI, MIRGODIN, ERRE.

Absents excusés : Mme COLLIN, MM. TINDILLIÈRE, GREENHALGH, TESTA, Mmes COLSON, FAVIER, M. CARDOSO, Mme BERTIN, MM. HMISSI, MAUPOIX, Mme CHEMINI, M. DUCHÊNE.

Absente : Mme GOLLÈS.

12 pouvoirs sont déposés sur le bureau de Monsieur le Maire :

- ✓ Mme COLLIN donne pouvoir à M. MOUTON ;
- ✓ M. TINDILLIÈRE donne pouvoir à Mme RÉOLON ;
- ✓ M. GREENHALGH donne pouvoir à Mme BAUMEL ;
- ✓ Mme COLSON donne pouvoir à Mme VÉGA ;
- ✓ Mme FAVIER donne pouvoir à M. GONTHIER ;
- ✓ M. CARDOSO donne pouvoir à Mme JACQUEMOT ;
- ✓ Mme BERTIN donne pouvoir à M. FONTAINE ;
- ✓ M. HMISSI donne pouvoir à Mme PARIS ;
- ✓ M. MAUPOIX donne pouvoir à M. BURCKEL ;
- ✓ Mme CHEMINI donne pouvoir à Mme SERRE ;
- ✓ Mme MUNSTER donne pouvoir à M. EL GHALLOUSSI (à partir de 19h20) ;
- ✓ M. DUCHÊNE donne pouvoir à M. TRIOLET.

Il est ensuite procédé à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Après lecture du rapporteur, il est fait état des débats et de la décision du Conseil municipal pour chaque délibération inscrite à l'ordre du jour, comme suit :

N°	DÉLIBÉRATIONS
	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 octobre 2024
	<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>
1	Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire
2	Convention d'occupation du domaine public pour le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques
3	Convention de financement relative à l'aménagement d'un pôle d'échange multimodal en gare de VITRY-LE-FRANÇOIS – Avenant n°1
4	Stérilisation et identification des chats errants – Convention avec la fondation « 30 millions d'amis » - Année 2024
	<u>FINANCES</u>
5	Rapport d'Orientation Budgétaire 2025
6	Communauté de communes Vitry, Champagne et Der – Transfert de charges et transferts financiers – Dotations de compensation pour 2024 – Approbation du rapport de la commission de transfert
7	Subventions aux associations qui participent aux différents dispositifs sportifs mis en œuvre par la Ville en 2024
8	Subvention d'investissement Vitry Synergic
	<u>ACTION CŒUR DE VILLE</u>
9	Réhabilitation de la friche industrielle Sarreguemines – Signature de la convention avec l'Établissement Public Foncier Grand Est
	<u>PERSONNEL MUNICIPAL</u>
10	Tableau des effectifs – Processus promotionnel et création d'un poste à temps complet
11	Réforme de la protection sociale complémentaire – Mise en place de la prévoyance obligatoire
	<u>MARCHÉS PUBLICS</u>
12	Lancement d'une consultation de travaux portant sur l'aménagement du parc Léo Lagrange et de la rue Emile Paillard (N.P.N.R.U. du Hamois) – Autorisation donnée au Maire de signer les contrats

LE CONSEIL,

↳ **ADOpte**, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 octobre 2024.

M. EL GHALLOUSSI souligne l'engagement de M. GREENHALGH pour la collectivité qui est habituellement assidu aussi bien aux cérémonies et aux Conseil et remarque son absence qui doit être probablement pour des raisons de santé.

Mme VÉGA répond qu'elle est allée lui rendre une visite, il marche avec une canne et va beaucoup mieux.

Délibération n°1 : Administration Générale – Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire

M. ERRE demande une explication sur l'offre irrégulière non classée.

M. le Maire répond que l'offre est écartée, il devait manquer une pièce, donc cette offre est irrecevable.

M. ERRE : c'est effarant qu'une société oublie des pièces pour concourir.

M. le Maire : on ne va pas engager un débat sur les normes ce soir, mais il est vrai que c'est de plus en plus formel et il y a des sociétés qui ne sont pas suffisamment outillées et finissent par faire des erreurs comme oublier une pièce du dossier.

M. EL GHALLOUSSI souligne un détail géographique, on retient une société qui est à Saint-Loube à l'autre bout de la France, pour du matériel informatique. Pour la question du service après-vente tout a été vu j'imagine ? C'est quand même dommage de faire appel à une société qui est à l'autre bout de la France, même si c'est le code des marchés qui veut cela mais bon c'est peut-être le moment d'introduire des clauses et notamment pour essayer de trouver des sociétés ou de la région Grand Est ou au moins de l'ex territoire de la Champagne-Ardenne.

Le Conseil Municipal

↳ **PREND CONNAISSANCE** du compte-rendu du Conseil Municipal au Maire.

Délibération n°2 : Administration Générale – Convention d'occupation du domaine public pour le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques

M. EL GHALLOUSSI est étonné qu'il n'y ait pas d'appel d'offres pour une proposition d'autres entreprises sur le territoire concernant l'installation de 5 recharges sur les parkings des Indes. En décembre de l'année dernière on délibérait au conseil municipal pour la convention et le changement d'opérateur pour les bornes à Vitry-le-François et l'arrêt d'utilisation des bornes par Bouygues au profit du SIEM de la Marne. Aujourd'hui, 750,00 € par an et par borne cela ne paraît pas beaucoup pour une occupation du domaine public sur 15 années au regard du développement des bornes électriques actuellement, y compris aussi des supers recharges, le SIEM d'ailleurs a deux points également sur le territoire, sur le parking des Indes et un projet près du gymnase du Vieux Port. On a vu l'évolution des tarifs entre Bouygues et le SIEM pour les 8 bornes installées sur Vitry, qu'en est-il du tarif qui sera pratiqué par la société au niveau kWh pour les usagers, les abonnés qui utiliseront ces bornes ?

La séance est suspendue à 18h24.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur le Directeur des Services Techniques afin qu'il apporte des précisions sur le sujet.

La séance est reprise à 18h26.

M. MIRGODIN souligne qu'effectivement sur ce genre d'initiative qui commence à se développer un peu partout en France, d'avoir des opérateurs privés qui développent des stations de recharge électrique, c'est une bonne idée pour nos collectivités dans la mesure où l'on voit, même si cela se tasse un petit peu en 2024, que la vente des véhicules électriques ou hybrides neufs constitue une

part importante des ventes de véhicules en France et donc c'est plutôt un bon effet d'aubaine. Sur le schéma des bornes est-ce que l'on parle de borne ultra rapide parce que 22 KVa ce n'est pas ultra rapide. S'agissant du coût, on a quelques frais qui sont à la charge de la collectivité dans la convention, l'article 4.2, comme les canalisations électriques, les équipements de télécommunication nécessaires, alors est-ce que l'on a déjà une idée du coût à la charge de la collectivité ? Et ce que ça nous rapportera ? Combien ça nous rapporterait sur une consommation moyenne sur ce type de borne, pas sur la partie variable, sur la partie fixe ?

M. BEAUJOIN souligne que toutes des bornes sont à 22 KVa, ensuite effectivement la convention prévoit des coûts pour la collectivité mais comme indiqué dans la délibération la société SPIE assume toutes les charges liées à l'aménagement et à l'emplacement et à la pose des bornes, donc il n'y a pas de coût direct pour la collectivité. Et sur l'apport financier que ces bornes pourront avoir, effectivement il est très difficile aujourd'hui de pouvoir vous donner un chiffre sur la partie variable mais sur la partie fixe on serait autour de 4.500,00 € à l'année.

M. MIRGODIN dit ne pas être d'accord, il y aura nécessairement un coût pour la collectivité, qui sera certes mesuré mais peut-être que le directeur des services techniques a une idée, la collectivité s'engage dans la convention à apporter un certain nombre de choses et notamment sur les réseaux de télécommunication.

La séance est suspendue à 18h29.

Monsieur le Maire donne la parole au Directeur des services techniques, qui apporte un complément d'information.

La séance est reprise à 18h30.

M. MIRGODIN : donc on est sûr là-dessus qu'effectivement ce soit une opération neutre pour nous. Alors ce n'est pas vraiment des stations ultra-rapides, on parle d'ultra-rapide plutôt sur du 50 KVa alors qu'on est sur du 22 KVa. Alors l'opérateur développe peut-être des stations de recharge ultra-rapides par ailleurs mais là ça reste une station de recharge classique. On n'est pas du tout sur de l'ultra-rapide avec du 22 KVa à l'heure actuelle et surtout vis-à-vis des technologies qui occupent désormais les véhicules électriques neufs mais je parle sous le contrôle du rapporteur.

M. le Maire ajoute que sur la charge des véhicules électriques par exemple de type Tesla, généralement les gens chargent à 80 % parce que les 20 % restants prennent un temps infini même sur des bornes très rapides mais tout ça ce sont des choses qui vont évoluer.

M. MIRGODIN : de mémoire celle que le SIEM a installée sur le parking des Indes c'est du 50, là c'est une ultra-rapide.

M. le Maire : certainement puisque c'est une implantation le long des routes et ça vise justement le passage parce que compte-tenu de l'implantation c'est un relais comme il y a en a dans les stations-services à carburant fossile, comme il peut y en avoir dans les chaînes d'hôtels ou des chaînes de supermarché.

M. EL GHALLOUSSI demande pourquoi avoir choisi cet endroit puisqu'il y avait d'autres bornes à moins de 50 m des futures bornes de cette société. Est-ce que c'est du fait de cet axe passager ?

M. le Maire : oui forcément, c'est là que c'est circulant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ↳ **APPROUVE** le projet de SPIE City Networks pour l'implantation d'une station de recharge pour véhicules électriques sur le parking des Indes ;
- ↳ **APPROUVE** les termes de la convention d'occupation du domaine public pour le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;
- ↳ **APPROUVE** le principe de gratuité du stationnement des véhicules électriques sur les places réservées ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention précitée ainsi que toute pièce relative à cette affaire nécessaire à l'exécution des clauses et stipulations de la convention.

Délibération n°3 : Administration Générale – Convention de financement relative à l'aménagement d'un pôle d'échange multimodal en gare de Vitry-le-François – Avenant n°1

M. EL GHALLOUSSI

En janvier 2020, la SNCF entamait la démolition de l'ancienne halle SERNAM près de la gare, c'était à l'époque la première étape de l'établissement sur ce parking en friche du futur pôle d'échange multimodal et lors de mes recherches, je suis tombé sur une publication Facebook de la Ville de Vitry du 16 janvier 2020 qui parlait de cette opération qui représente un investissement de 1.876.000,00€ H.T. dont 1.200.000,00 € seraient financés par la Ville. Or dans la délibération proposée ce soir on apprend que depuis 2016 les montants ont évolué notamment les coûts de construction à la date de mai 2024, on est maintenant à 2.300.000,00 € et 1.600.000,00 € pour la collectivité soit plus de 400.000,00 € H.T. de surcoût de ce projet à la charge du contribuable vitryat. Alors je m'interroge sur cet aménagement, depuis 2019 quelle est votre stratégie sur ce projet pour le quartier de la gare et l'emprise entre l'avenue de la République, le faubourg Léon Bourgeois et le quai de la Faïencerie, l'articulation entre la requalification de l'ancienne faïencerie et le réaménagement du pôle d'échange multimodal ? Lors de la séance du conseil municipal du 04 avril 2024 Monsieur FONTAINE ici présent nous présentait la délibération n°2 portant sur la validation de l'avenant n°3 à la convention cadre action cœur de ville, à l'intérieur de cet avenant il était évoqué l'aménagement du quartier de l'ancienne faïencerie et les différentes études dont on attend toujours la publication, le réaménagement du pôle d'échange multimodal de la gare, la réhabilitation du bâtiment pôle gare, le projet de réhabilitation des locaux de l'APEI en logements, la salle multisport dite ARENA dans le nouveau quartier Sarreguemines etc. Mais quel est votre projet pour ce quartier ?

M. le Maire : ARENA ? Vous avez beaucoup d'imagination.

M. EL GHALLOUSSI dit que c'est dans le dossier présenté et qu'il n'invente rien.

M. BEAUJOIN :

Cher collègue, sur vos propos préliminaires vous parlez des coûts d'augmentation du projet du pôle d'échange multimodal. Dès lors qu'un projet est en cours de constitution, vous intervenez systématiquement sur les coûts qui augmentent d'année en année mais on a l'impression que vous n'entendez pas les informations que l'on peut vous donner et on vous donnera toujours les mêmes et vous-même vous le savez, le coût de la vie augmente, les coûts des matériaux augmentent, les coûts des entreprises augmentent donc il est nécessaire qu'à un moment les devis ou les choses qui ont été présentée en temps et en heure évoluent dans le temps. Donc aujourd'hui comme pour bien d'autres projets, malheureusement c'est comme ça les coûts augmentent, donc on est obligé de faire un avenant pour ajuster ces coûts par rapport au projet initial qui avait été prévu. Dans un second temps vous venez sur le projet tournant autour de la friche Sarreguemines mais aujourd'hui ce n'est pas l'objet de la délibération, comme vous l'avez dit « il y a déjà une délibération qui a été prise avec un certain nombre de projets qui en font partie ».

Lorsque ces projets prendront vie ou commenceront à sortir et devront être délibérés en ces murs, eh bien vous en serez informé, mais aujourd'hui on n'est pas sur l'objet des propos concernant la friche Sarreguemines, on est sur le pôle d'échange multimodal.

M. EL GHALLOUSSI souligne qu'il n'invente rien. Il est présenté ce soir un aménagement qui va permettre de desservir d'autres projets futurs ou pas. C'est un investissement avec de l'argent public. On voit souvent des émissions où l'on dit, comme pas très loin de chez nous dans les Ardennes, on fait un pont qui ne dessert rien, on est en droit de se poser des questions, à un moment donné quand il y a un nouvel aménagement qui doit intervenir ou qui est projeté ou qui est imaginé, vous parlez tout à l'heure de la liste à la Prévert que j'ai pu vous faire, mais je ne fais que relater votre projet de mandature et les projets que vous avez, peut-être pour la mandature d'après, là on ne parle pas de projet à court terme. Mais à un moment donné l'aménagement c'est comme dans les projets de renouvellement urbain, vous ne pouvez pas juste réfléchir dans un coin sans prendre en compte le global à l'échelle de la ville qui fait 6 km² ou à l'échelle du quartier. Vous ne voulez pas répondre à cette question pas de problème. Par rapport au reste de cette délibération, on va venir directement sur l'aménagement du pôle d'échange multimodal, quel est le besoin actuel en matière de places de stationnement ? en bus ? D'ailleurs j'ai remarqué que flexibus ne desservait plus Vitry-le-François, et quand on lit le dernier rapport du comité régional des services de transport Marne et Vallée de la Marne du 12 juillet 2023 dont l'un de nos collègues qui est au conseil municipal et conseiller régional Thibaut DUCHENE est le président, on peut lire des indications assez intéressantes et notamment concernant les deux lignes de train qui desservent la gare de Vitry, les kilomètres de cars supprimés, donc je veux bien que l'on nous présente un projet avec 191 places de stationnement, un projet à 2,3 millions d'€. Si on regarde le projet de Saint-Dizier c'est 5 millions d'€, le projet de Châlons c'est 3,3 millions d'€ mais là il va falloir que vous présentiez un peu plus en détail le projet et l'avant-projet qui a été dessiné et surtout que l'on puisse comprendre et que les habitants, les administrés puissent aussi se projeter. Quand on regarde le plan je suis désolé mais vous voyez le bâtiment de la gare tel qu'il est aujourd'hui, le parking en caillou tel qu'il est aujourd'hui, pratiquement collé à la gare, vous regardez le plan qui renvoie le parking pratiquement à l'entrée de l'APEI, quid demain des 191 places et de leur utilisation ? Est-ce que le stationnement sera payant ou gratuit ? Et puis dans action cœur de ville, je le redis, vous parlez à un moment donné d'un projet de réhabilitation des locaux de l'APEI en logements, ça veut dire que l'APEI déménage ou pas ? C'est prévu dans le projet dans le cadre du renouvellement urbain du Hamois. Ça veut dire que l'on veut créer un parking pour des futurs logements qui viendront à la place du projet de l'APEI tel que c'est stipulé dans l'avenant cœur de ville, donc à qui va servir ce stationnement ? A des futurs locataires ou aux utilisateurs de la gare ? Pourriez-vous nous apporter des précisions ?

M. BEAUJOIN souligne que le projet définit un certain nombre d'aménagements, notamment une création de liaison avec la friche Sarreguemines mais qui n'est pas l'objet de la délibération aujourd'hui, l'aménagement de voies piétonnes et cyclables sécurisées, qui rentre dans notre schéma sur l'implantation d'espaces partagés entre voitures, piétons, cyclistes et ainsi de suite. La création de trois quais de bus, mais ce n'est pas parce qu'il y a une compagnie aujourd'hui qui n'intervient plus sur Vitry qu'il n'y a plus de bus qui circulent sur Vitry et notamment au départ de la gare. Quand la SNCF rencontre des difficultés pour les trains pour faire circuler ses voyageurs, comment circulent-ils ? Eh bien pour la plupart ils prennent des bus qui sont desservis par la SNCF, donc il nous faut bien des espaces bus sur ce nouveau projet. La mise en place d'abris vélos, je pense que vous savez tout comme moi que se rendent à la gare en vélo, donc il leur faut bien un abri sécurisé. 12 places de véhicules électriques, on a les usagers qui certains les utilisent. 8 places de covoiturage qui peuvent également servir sur cet espace et effectivement 191 places de parking. On pourrait peut-être se dire qu'effectivement ce nombre est quelque peu démesuré. Cependant il faut aussi voir l'activité qui est autour de cette gare, vous l'avez dit vous-même, il y a un certain nombre d'usagers qui sont du pays vitryat et d'ailleurs qui prennent le train pour aller à Châlons, à Reims, à Paris et voire même Epernay. Donc il y a quand même un certain nombre d'usagers qui l'utilisent, donc il leur faut des places qui soient structurées et sécurisées et qui soient dans un environnement convenable, même si aujourd'hui on peut considérer que certains emplacements le sont. S'agissant de l'APEI aujourd'hui il y a eu certes des échanges qui ont été faits avec cette association mais les informations que je peux avoir, ils sont revenus sur ce qu'ils voulaient faire.

Il n'est pas prévu dans un temps relativement court qu'ils déménagent de l'endroit où ils sont actuellement et le simple fait que cette association soit toujours sur le pourtour et en périphérie de la gare, rien que pour eux ça pourrait représenter quasiment 40 à 50 véhicules, donc on peut déjà se dire qu'il y aura une bonne partie de ce parking qui sera utilisée par cette association. Certes c'est peut-être un chiffre qui est démesuré pour vous, mais pour nous et la SNCF c'est un chiffre qui peut tout à fait correspondre à la réalité du terrain.

M. EL GHALLOUSSI riposte : ne déformez pas mes propos, je ne parle pas de démesure mais juste de surcoût. J'ai fait une comparaison avec Saint-Dizier, Châlons. Sur la question du Flexibus, c'est dans la délibération, c'est précisé, je n'invente rien, c'est pour cela que je vous rappelle juste qu'aujourd'hui Vitry n'est plus desservie. Sur la question de l'abri à vélos, je réitère ma question Monsieur le Maire sur laquelle je vous ai sollicité, c'est peut-être aussi l'occasion de définir l'usage des abris à vélos à Vitry qui ont quand même coûté 40.000,00 €, installés au mois de mars, toujours pas de règlement intérieur voté, ça devait avoir lieu avant la fin de l'année ici-même dans ce conseil municipal, toujours rien.

M. BEAUJOIN dit que si on reprend vos chiffres de la gare de Saint-Dizier et ceux de Châlons, on est sur un coût qui est moindre par rapport aux chiffres que vous annoncez. On ne peut donc que s'en féliciter. Pour votre information à Reims on est à 20 millions d'€, ce n'est peut-être pas le même projet non plus mais on reste sur des bases financières qui sont moindres. Chaque projet a son importance et a ses finances. Et sur votre interrogation sur les espaces sécurisés pour les vélos, cette délibération viendra aussi en temps et en heure dans ce conseil et ce n'est pas l'objet de la délibération.

M. le Maire souligne que le parking à Châlons c'est l'archétype de ce qu'il ne faut pas faire, c'est totalement minéralisé, il n'y a aucune infiltration, ça ne veut pas dire que ce n'est pas confortable pour les usagers mais c'est totalement imperméabilisé, c'est un problème. Concernant notre aménagement on est sur des terrains qui appartiennent à la SNCF, vous avez parlé de la cour des comptes et qui décide du cabinet qui va faire l'étude, qui vous présente le projet, c'est la SNCF. C'est quand même une chose extravagante du droit français par rapport aux règles de gestion de nos collectivités locales. D'ailleurs cette semaine lors d'une discussion, la SNCF nous dit, « à côté de la grille où s'arrête le TGV, il y a des arbres, il faut les entretenir », c'est aberrant la SNCF est propriétaire des lieux, elle nous demande d'entretenir des arbres.

Alors quand vous parlez de la cour des comptes, comment on investit l'argent public sur une propriété qui n'appartient pas à la collectivité, qui finance sans subventions, à un moment c'est quand même quelque chose d'assez ahurissant. Donc il y a une discussion et c'est normal, il faut reprogrammer tout cela pour que ce soit redimensionné et puis que dans le cadre de l'équipement les eaux de ruissellement, les eaux de surface soient réinfiltrées dans la nappe parce qu'aujourd'hui on ne fait plus un équipement à l'ancienne et donc on ne va pas mettre de l'argent en plus.

Quant à l'APEI ce n'est pas l'objet mais puisque vous avez parlé, il me semble que les décisions de l'APEI ne sont pas simples à stabiliser, parce que c'est lié à des relations avec l'ARS, avec des financements, cela nous échappe.

M. MIRGODIN souligne qu'en fait cette discussion est centrale et effectivement c'est dommage d'ailleurs que l'on présente cette délibération avant de faire les orientations budgétaires parce qu'elle a un impact financier, on est sur des prévisions sur 2026. Vous nous dites que ces terrains appartiennent à la SNCF, d'ailleurs si notre référence c'est la SNCF et ses préconisations on n'est pas sorti de l'auberge, parce que comme l'a justement rappelé Monsieur le Maire, j'ai un vieux principe c'est qui décide paye, ce n'est pas l'inverse, et là malheureusement ce n'est pas le cas.

Il n'est pas certain de ce qu'avance la SNCF sur le nombre de places nécessaires sont exact, est-ce qu'il n'aurait pas fallu que nous aussi on mène notre petite enquête sur le nombre de places ? Mais en dehors de cela et effectivement ça a été rappelé, alors déjà sur le vocable, pôle d'échange multimodal, on est des gens sérieux, cela reste un parking et pôle d'échange multimodal, ce sont un peu des termes pompeux.

Les cabinets d'étude aiment bien inventer des termes mais ça reste un parking et effectivement il y a des modalités mais comme à chaque fois que l'on va faire un parking et on ne va pas appeler cela un pôle d'échange multimodal.

Ensuite est-ce qu'il ne faudrait pas que notre collectivité étudie la possibilité de récupérer la maîtrise foncière de cet ensemble pour ensuite que ce soit nous qui décidions de ce que l'on en fait et surtout à quel coût parce que j'ai un peu l'impression dans cette affaire que la SNCF est à la manœuvre. Vous nous dites elle a choisi le cabinet d'étude, il nous impose le nombre de places et nous on paye et eux ne participent pas, il aurait été bon d'étudier cette piste parce qu'entre nous, depuis des années rien n'a été fait à cet endroit, et effectivement nos concitoyens utilisent cet espace de stationnement qui est dans un état déplorable. Est-ce qu'il n'aurait pas fallu pour régler définitivement ce problème étudier cette piste, ça aurait été une bonne idée de voir si c'était possible, d'entamer les négociations avec la SNCF en ce sens et de récupérer la maîtrise de notre investissement parce que 2,3 millions d'€ pour un parking même dimensionné comme il est ça me semble cher pour notre collectivité. Eu égard aux perspectives financières que nous aurons dans les années à venir, on aurait pu continuer à patienter et surtout entamer une nouvelle phase des négociations avec la SNCF en la matière et surtout comme ça a été fait dans d'autres collectivités, avoir un projet global sur cet endroit et pas uniquement sur la question du stationnement.

M. le Maire répond que concernant la terminologie, c'est la terminologie employée par la Région, c'est une politique initiée par la Région en lien avec SNCF, nous effectivement on a demandé la maîtrise de la cession du foncier mais ce n'est même pas la peine d'y penser, d'ailleurs dans les autres collectivités ça s'est fait sur le terrain SNCF parce que c'est la règle. C'est un sujet. Sur les questions de terrain, autrefois sur le parc qui est adossé à Rome-Saint-Charles, l'ancien espace militaire désaffecté, cela a duré près de 10 ans. D'ailleurs ça a démarré sous Michel Biard, c'est nous qui l'avons poursuivi pendant au moins quasiment un mandat. En attendant il y a une règle qui est fixée conjointement par la Région et la SNCF, il n'est pas interdit de la critiquer, vous l'avez critiqué, je la critique aussi mais à un moment il y a une question de pragmatisme parce que vous êtes devant un mur et les villes voisines sont passées par la procédure pour obtenir les financements. Maintenant il faut que le projet soit ajusté au mieux et à la dimension nécessaire, alors est-ce que c'est 3 ou 2 bus, tout cela va se régler, il y avait beaucoup trop de voirie, beaucoup de choses qui étaient imperméabilisées et il faut mettre de la verdure sur tout cela, ce qui n'est pas le cas actuellement, il y a déjà eu des améliorations, il faut qu'il y en ait encore d'autres. Certainement que les places seront réduites et il y aura plus de verdure, il faut que ce soit un lieu qui soit aujourd'hui adapté à l'évolution du climat que nous vivons mais surtout que vivront les générations à venir, qui utiliseront ce parking dans quelques années, qu'il puisse être ombragé. J'ai cité celui d'une ville à proximité de chez nous, le chef-lieu de département, il suffit d'y aller, ce n'est pas parce qu'il y a quatre arbres sur le parking que ça répond aux exigences. L'été ça va être infernal, j'y suis allé cet été c'est infernal, c'est la conception c'est tout. Alors c'est sûr que ça a duré très longtemps pour abattre les bâtiments mais aujourd'hui on ne conçoit plus un équipement comme cela.

M. BEAUJOIN précise que l'estimation qui reviendrait à la collectivité n'est pas de 2,3 millions mais 1,6 million, n'oublions pas les 660.000,00 € de la Région.

M. ERRE dit qu'il ne va pas rentrer dans le débat technique, simplement que pour répondre à toutes vos questions, vos inquiétudes, il invite les élus, maires, ou assistants dans la salle, lundi à 18h à la Région au COREST.

Le Conseil Municipal

Par 28 avis favorables et 3 abstentions : Mme MUNSTER, MM. EL GHALLOUSI, MIRGODIN,

☞ **APPROUVE** le projet d'avenant à la convention de financement concernant l'aménagement d'un pôle d'échange multimodal en gare de VITRY-LE-FRANÇOIS ;

☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant précité ainsi que toute pièce relative à cette affaire nécessaire à l'exécution des clauses et stipulations de la convention ;

- ↳ **SOLLICITE** les subventions des différents partenaires susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- ↳ **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits aux prochains budgets.

Délibération n°4 : Administration Générale – Stérilisation et identification des chats errants – Convention avec la Fondation « 30 millions d’amis » - Année 2024

M. EL GHALLOUSSI souligne qu’au regard du sujet et de son importance sur le territoire, c’est vraiment un constat que l’on fait tous unanimement par rapport aux chats errants, que ce soit en centre-ville ou dans les quartiers. Il ne parlera pas du sujet des personnes qui les nourrissent, peu important les raisons, mais c’est vrai que depuis 2021 on entend parler d’un projet de chatterie à Vitry-le-François, qu’il n’y a pas de structure aujourd’hui à proprement dit sécurisée pour les chats errants, la police municipale assure avec cette association ce service, rendu sur le territoire. C’est une bonne chose cette convention mais qu’en est-il de ce projet de chatterie, de cette structure ? Et est-ce que la police municipale assurera pleinement dans les années qui viennent ce service rendu ?

M. BURCKEL répond qu’effectivement la police municipale, comme il est cité dans la délibération, fait pour partie le travail qui est cité. Et il sera bien d’aller vers une chatterie, pour l’instant il n’en est point, on essaye toujours de trouver des pistes, trouver des associations qui voudraient en complément de ladite convention pouvoir travailler ensemble. C’est toujours un projet que l’on aimerait voir finaliser mais c’est compliqué, il faut trouver des locaux. Le refuge accepte mais très modérément l’accueil des chats, le problème des chats ce n’est pas le problème des chiens. Il y a des fluctuations, par exemple, sur 2022 c’étaient environ 30 chats qui ont été stérilisés et remis en liberté. Je me permets de citer juste, un couple de chats non stérilisé ça engendre une descendance de plus de 20.000 individus en 4 ans, ça situe quand même l’envergure.

M. EL GHALLOUSSI ajoute qu’il n’y a pas de campagne faite sur Vitry notamment avec les bailleurs sociaux, on sait la nourriture des chats et les gamelles trouvées en pied d’immeuble dans nos quartiers, les agents qui entretiennent les espaces verts y sont confrontés presque au quotidien mais quelles campagnes sont faites en matière de communication et de sensibilisation des administrés sur ce sujet ?

M. BURCKEL répond que la volonté de la Ville en matière de police municipale c’est une police de proximité et chaque agent s’est vu dévolu un secteur d’intervention avec un référent et les référents interviennent secteur par secteur, quartier par quartier pour sensibiliser la population. Alors on a toujours des gens et c’est stipulé dans la délibération, vous ne pourrez sûrement pas empêcher d’aller nourrir ces chats errants, mais la population est régulièrement informée par les agents de police municipale sur le terrain par les référents de quartier et sur le fait que ça engendre quand même derrière des situations, vous avez les chiffres. Donc voilà comment nous sensibilisons la population.

M. le Maire souligne que cette explication apportée par le rapporteur est l’occasion de lancer un appel au civisme, à la responsabilité parce que les chats ont des propriétaires et à un moment quand on prend un animal, on en est responsable, on doit le nourrir, on doit l’entretenir, puis on doit régler la question de sa reproduction. Il y a ici de nombreux propriétaires d’animaux qui agissent de cette manière et il faut sensibiliser à une action responsable de l’utilisation de l’animal en ville puisque c’est un fait de société, il n’y a pas que les chats, il y a les chiens, il y a aussi d’autres animaux. Il y arrive parfois même que les pompiers trouvent des serpents, des boas, enfin pas ici, ça ne s’est pas encore produit mais on a déjà trouvé des animaux extrêmement exotiques.

Donc la question de l’animal en ville c’est un fait de société et ça appelle une conduite responsable de chacun des propriétaires des dits animaux parce que c’est trop facile de se dire, je n’en veux plus, je m’en débarrasse, je le mets dans la rue et puis c’est tout le monde qui s’en occupe. Et comme en plus on ne paye plus de taxe d’habitation, on n’est plus responsable de rien et donc allons-y gaiement, la collectivité se débrouillera, mais la collectivité a des recettes qui sont liées à

des dotations et les dotations vous savez comment elles évoluent, voilà il y a une forme de responsabilité collective sur le sujet, il ne faut pas généraliser mais ça existe et il faut effectivement lancer des campagnes sur la responsabilité. Alors là le choix qui a été fait c'est que chaque référent par secteur, passe directement un message vers les citoyens, ce n'est peut-être pas suffisant, peut-être qu'il faut faire une campagne plus générale mais il ne faut pas non plus que ce soit une campagne de stigmatisation des gens qui ont des animaux. Il faut trouver la juste mesure mais lancer un appel à la responsabilité c'est une question de civisme et c'est une question de comportement individuel dans la société où l'on vit tous ensemble et donc de respect de ses voisins et du respect que l'on doit à la sphère publique. Voilà, ça c'est notre sentiment et c'est ce message que l'on porte.

M. ERRE expose qu'il va voter cette délibération puisqu'il a deux patronnes politiques, Marine Le Pen et Laurence Robert Dehault député qui adorent les chats et il a lui-même un chat et un chien. En revanche combien y a-t-il de chats errants ? Est-ce que l'on a une estimation du nombre de chats errants, parce que là on nous cite les chiffres de ceux qui ont été stérilisés mais combien sont stérilisés sur le nombre de chats errants parce que quand je regarde au niveau national, 4.000 chats stérilisés ça fait 40 en moyenne par département, ce n'est pas énorme. Alors je me dis qu'il doit y en avoir bien d'autres, parce que récemment j'ai reçu une association qui défend les chats et qui voudrait une politique municipale générale, globale d'adoption, inciter les gens à adopter des chats, elle estime que c'est une des solutions à préconiser et donc ma question est combien y a-t-il de chats errants et qu'est-ce que l'on peut faire de plus parce qu'ils se reproduisent comme des lapins ? J'ai vu des chiffres, vous citez 20.000 chats en quatre ans, il y a des chiffres beaucoup plus importants encore, donc il faut absolument faire quelque chose, quitte à aider parce que ça coûte cher de stériliser un chat, je sais que la Commune participe mais il y a des gens qui n'ont peut-être pas les moyens aussi de pouvoir stériliser les chats, ceci dit les chats errants sont des chats errants, il ne faut pas stigmatiser les gens qui ont déjà des chats. Est-ce que vous envisagez par exemple une politique pour inciter les gens à adopter des chats ?

M. BURCKEL redit encore une fois, quand la police municipale est sur le terrain, elle tient ce langage de responsabilité mais encore une fois ce sont des chats errants donc qui par définition n'ont pas de propriétaire, c'est la définition du chat errant. Donc autant que faire se peut, on conseille aux gens de les adopter oui, mais encore une fois nous ne pouvons que sensibiliser. Et quant aux chiffres, à la vitesse où ils prolifèrent, il est difficile de donner un chiffre précis. En revanche ce qui est certain c'est que l'on sensibilise les personnes qui nourrissent les chats, on les rencontre, on a des points bien identifiés sur la ville avec des endroits qui sont systématiquement reconnaissables parce qu'il y a toujours aux mêmes endroits les mêmes gamelles, mais vous n'empêchez jamais la personne qui veut nourrir un chat de le faire. On peut essayer de la sensibiliser mais bien souvent ce sont aussi des gens âgés pour qui, il y a besoin, c'est de l'humanité aussi.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ↳ **APPROUVE** la convention pour l'année 2024 avec la Fondation « 30 Millions d'Amis » ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ;
- ↳ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits à notre budget 2024.

Départ de Mme MUNSTER à 19h20 (pouvoir à M. EL GHALLOUSI).

Délibération n°5 : Finances – Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

M. ERRE souligne qu'après ce long exposé il avoue que s'il était Maire, il s'inquiéterait quand même parce que les dépenses sont de plus en plus contraintes, les recettes diminuent, quand vous dites que les communes perdent c'est vrai. Alors vous nous dites aussi que le consentement à l'impôt devient une véritable question, là aussi c'est vrai, ne parlons pas de pacte républicain parce que le consentement à l'impôt existe depuis l'ancien régime c'est pour la création des états généraux, le

roi voulait de l'argent, il fallait que les sujets consentent à l'impôt. En revanche, vous faites une évaluation très prudente de l'avenir financier c'est clair, mais il faut rappeler que tout cela a des causes, parce que vous avez l'air de dire que c'est le gouvernement. Vous avez page 5 un super graphique qui montre que le déficit public date au moins de 1978, parce qu'on oublie de rappeler que la France n'a pas toujours été en déficit, que c'est depuis la loi Pompidou-Rothschild de 1973 que l'on oblige les collectivités et l'Etat à emprunter sur les marchés financiers et ça a été repris au niveau du traité de Maastricht, du traité de Lisbonne au niveau européen ; cette Europe que vous soutenez, l'Union européenne actuelle que vous soutenez, pour qui vous aviez appelé à voter à plusieurs reprises. Donc il y a des causes politiques mais il y a aussi des causes politiques françaises, purement françaises parce que le dérapage commence surtout à partir de 1981, lorsque François Mitterrand était au pouvoir et que vous avez soutenu. Il est donc bon de rappeler quand même que ça n'arrive pas comme ça le déficit public, vous êtes tous responsables de droite et de gauche.

Alors il est évident aussi que Emmanuel Macron est responsable en premier lieu actuellement, parce que je rappelle qu'il y a eu un rapport du Sénat au sujet du déficit public et qui cite « une irresponsabilité budgétaire assumée et un Parlement ignoré », vous parliez du consentement à l'impôt, effectivement le Parlement est ignoré et surtout on a eu des gouvernements irresponsables, ce n'est pas moi qui le dis, ce n'est pas le Rassemblement National, ce sont des sages de la République puisque ce sont des sénateurs et pourtant Bercy avait alerté dès novembre 2023 et les gouvernements successifs dirigés par M. Macron n'ont pas tenu compte des alertes de la direction générale des finances publiques. Le 7 décembre 2023 une note a été produite à ce sujet-là et envoyé à Bruno Le Maire, vous savez le fameux Mozart de la finance qui s'est réfugié en Suisse depuis, il y a M. Cazeneuve et puis le 13 décembre 2023 Mme Borne qui a été, je crois, 1^{er} ministre, eh bien tous ces gens-là ont mis cela de côté parce qu'il y avait les élections européennes qui approchaient et après c'était M. Macron parce qu'il y avait une dissolution, donc il ne fallait pas présenter des mauvais chiffres, voilà où l'on en est aujourd'hui et le Parlement qui n'était pas informé de tous ces risques de dérapage donc ce sont quand même des causes politiques avant tout, à court terme et à long terme ce sont des causes politique. Alors je vous plains car vous êtes obligé d'assumer les conneries de vos prédécesseurs que vous avez soutenus, parce que franchement Bruno Le Maire ce n'est pas un modèle en matière de gestion budgétaire, je ne crois pas et il a été soutenu par des gens du LR notamment donc moi ça me fait doucement rire. Aujourd'hui on en est à 3.000 milliards de dettes et le premier poste c'est le remboursement des intérêts avec je crois plus de 55 milliards d'intérêt donc ce sont des comptes qui n'étaient pas sincères. Je crois d'ailleurs qu'il y a des gens qui s'intéressent à cette question, qui s'intéressent à Bruno Le Maire aussi parce que les comptes n'étaient pas sincères.

Alors le gouvernement met en cause les collectivités territoriales, c'est de l'hypocrisie parce que vous êtes tous tenus les collectivités locales que ce soient les Régions, les Départements, les Communes. Il ne faut pas de déficit. L'Etat lui peut se le permettre mais bon j'allais dire c'est congénital à l'Etat, déjà sous la monarchie il était en déficit, alors c'est la routine. En tous cas je signale que l'on a eu un amendement au Parlement, du Rassemblement National, pour indexer la DGF sur l'inflation parce que la DGF c'est pareil elle diminue énormément, vous le dites c'est vrai mais ça date de Sarkozy le 1^{er} gel de la DGF, ça n'a cessé de diminuer avec Sarkozy, Hollande et Macron également. Et nous estimons au Rassemblement National qu'il faut défendre les collectivités territoriales, les Communes et les Départements parce que quand on regarde ce ne sont pas les dépenses de ces collectivités-là qui ont explosé. On nous parle aussi de l'augmentation des masses salariales, l'Etat augmente le point d'indice mais il ne compense pas financièrement ou si peu, donc c'est facile de mettre cela sur le dos des collectivités, pour une fois vous voyez M. le Maire je vous défends un peu.

Je ne parlerai pas des droits de mutation qui chutent et qui sont dus à des politiques économiques et sociales aberrantes. Vous avez bien dit avec raison que ce n'est que 8 % de la dette, les collectivités locales donc mais les 92 % restants ? On voudrait bien le savoir, et surtout les 70 % d'investissement publics sont importants parce que ce sont les collectivités qui investissent, ce n'est pas tellement l'Etat actuellement mais diminuer leurs moyens aura automatiquement des répercussions au niveau local. C'est comme les fédérations professionnelles dans le bâtiment, les organisations professionnelles de manière générale, les artisans ils sont inquiets parce qu'ils ont besoin d'investissement des collectivités locales mais tout ça c'est la faute au gouvernement Barnier soutenu par qui déjà ? Le bloc central, je crois que vous soutenez le bloc central Monsieur le Maire,

donc vous soutenez un gouvernement qui vous tire dans les pattes, de ce côté-là je suis tranquille. Vous avez bien appelé à voter Emmanuel Macron la dernière fois il me semble ? Il faut assumer. Donc ça c'était un bref rappel national, je ne parle pas du contexte international, vous n'en parlez pas mais d'un côté la montée des BRICS, d'un autre côté un gouvernement qui accepte le marché européen de l'énergie, ça fait exploser les prix.

Le contexte local effectivement, je ne voudrais pas être à votre place et je ne voudrais pas être à la place aussi bien du maire de Châlons que du maire de Saint-Dizier ou un autre parce que c'est vrai ce n'est pas évident, je ne parle pas des petites communes. Alors dans ce que vous avez dit au niveau local il y a quand même des choses intéressantes, j'aimerais que vous m'en disiez un peu plus. Sur le plan façades par exemple que je trouve intéressant, important pour l'aspect visuel d'une ville, à Châlons-en-Champagne depuis qu'ils ont rénové les façades, la ville est beaucoup plus belle, il faut s'inspirer de ce qui marche ailleurs. En économie vous avez parlé de la dynamisation du jumelage TBB avec Vitry-le-François, alors je sais que c'est un jumelage très populaire n'est-ce pas, il n'y a pas très grand monde qui s'y intéresse. Alors si c'est pour un échange d'expérience, pourquoi vous ne faites pas comme les alsaciens, il faut créer une union internationale des vitryats, parce qu'il y a des vitryats qui sont partis à droite, à gauche, en France et même dans le monde, ils ont peut-être une expérience à apporter, les alsaciens le font très bien, je reconnais qu'il y en a qui critiquent toujours l'Alsace mais eux ils sont organisés parce qu'ils font marcher tous leurs réseaux, et je trouve que ce serait bien que les vitryats fassent pareil. Vous avez cité aussi ACCOR pour la création des commerces, c'est vraiment une aide que le Rassemblement National a voté à la Région, ça il n'y a pas de problème, qui est très utile et je vous incite à travailler beaucoup plus, à utiliser beaucoup plus les dispositifs de la Région qui ne sont pas toujours bien connus et notamment aux associations de Vitry qui ne connaissent pas toujours les dispositifs prévus en la matière. Ils sont peut-être limités au moins ils aident un petit peu.

Alors quant à la Collégiale je sais qu'à la Région on avait quelqu'un qui avait été à Vitry pendant des années, qui était une spécialiste du patrimoine, elle était enthousiaste sur ce projet et elle aussi elle regrettait les lourdeurs administratives, il y a quand même quelque chose qui cloche dans ce pays. Alors des fois je me dis qui fait les normes ? Parce que les normes réglementaires c'est le gouvernement, donc les gouvernements que vous avez soutenus ou que d'autres ont soutenus ici, ils sont eux-mêmes responsables de ces normes ou s'ils ne le sont pas directement ils l'espèrent, là aussi c'est quand même un problème. Quant au généreux donateur j'espère qu'il sera patient, c'est tellement rare de trouver quelqu'un qui est prêt à mettre 600.000,00 €. Ecoutez, si au niveau de la Région je peux faire quelque chose, même dans l'opposition on peut intervenir, n'hésitez pas à me contacter, ce sera avec plaisir. En tous cas je vous souhaite bon courage, vous n'avez pas fini et je crois que ça va encore se dégrader dans les semaines ou dans les mois à venir.

M. le Maire : Ecoutez je vous remercie. Un petit correctif quand même sur le déficit, les gouvernements que j'ai soutenus dans des périodes passées entre d'abord celui de Lionel Jospin, eh bien il avait réduit la dette, il ne faut pas l'oublier, celui de Hollande également, mais les deux ont pris une veste. C'est aussi une réalité, mais la réalité c'est ça, c'est que, eux ont réduit la dette et ce sont les seuls depuis la période où ça a augmenté, c'est un fait historique, ça n'a peut-être pas considérablement diminué mais quand même.

Sur la question du plan façades c'est une délibération que nous avons prise juste avant l'été avec la Fondation du patrimoine qui appelle une reconduction, ça va se traduire par des réductions fiscales pour les propriétaires concernés, alors toutes les maisons concernées peuvent entrer dans l'OPAH rénovation urbaine en fonction de la nature de ce qui va être fait, le coin particulier des façades c'est pour les maisons qui n'ont pas été détruites à l'issue de la seconde guerre mondiale, donc il y en a 410 qui restent, qui sont dans le périmètre ORT, donc dans le périmètre cœur de ville, c'est pour cela que cette opération apparaît dans le dispositif cœur de ville. L'instruction des dossiers se fait par l'intermédiaire de la Fondation du patrimoine qui a ses critères, on y sera associé, on finance une partie de l'opération et donc la Fondation du patrimoine peut apporter des subventions mais surtout elle permet pour les investisseurs, pour les particuliers, puisque quand on est propriétaire généralement on paye de l'impôt sur le revenu, de bénéficier d'une réduction fiscale, ce qui n'est pas du tout négligeable parce que les taux sont assez intéressants.

Sur le jumelage, les associations échangent régulièrement ; le hand-ball, le tennis, l'escrime, il y a des amitiés qui se sont nouées et qui sont fortes et qui se reproduisent et s'échangent tous les ans, puis tous les 5 ans il y a des échanges plus conséquents et là l'idée c'est de faire en sorte qu'il y ait des échanges avec des artisans de production locale en profitant de la période des fêtes parce que c'est une période plus appropriée, donc de faire découvrir Vitry à des producteurs locaux et de faire découvrir TBB à des vitryats, vice versa, c'est plutôt une idée sympathique. Ça ne coûte strictement rien, ça coûte simplement le temps de préparation, d'organisation et ça apporte une touche de diversité et puis indirectement dans le contexte de guerre revenue en Europe, faire en sorte que les citoyens français et allemands aient des relations de courtoisie et d'estime, voire d'amitié. C'est peut-être quand même une bonne chose indépendamment des positions des gouvernements dont on voit bien que ce n'est pas forcément formidable, en tous les cas c'est le lien des citoyens que l'on souhaite un peu densifier.

Enfin vous l'avez souligné le budget des collectivités locales à la différence du budget de l'Etat a toujours été voté en équilibre quelles que soient les collectivités locales même si aujourd'hui il y a un mouvement de contestation qui veut qu'un certain nombre de collectivités locales voudraient voter leur budget en déséquilibre, chacun fait le choix qu'il veut, ce n'est pas notre position, nous sommes des élus républicains dans le cadre de la République, le budget des collectivités locales doit être voté en équilibre, ça sera voté en équilibre et puis il est relativement aisé de trouver cet équilibre sur cet exercice et donc évitons d'ajouter au marasme ambiant des gesticulations qui relèvent de l'agitation plus que de l'esprit de responsabilité.

En ce qui concerne les normes, c'est un vaste sujet mais dans les normes tout n'est pas à jeter, il y a des normes qui protègent mais il y a aussi des normes qui sont le fruit de l'évolution de notre société, chaque fois qu'il y a un accident il y a un responsable, et quand on cherche un responsable on cherche une cause et donc fréquemment qu'est-ce qu'il se passe ? Eh bien on fait une loi pour répondre à un sujet, pas toujours, si ce n'est pas une loi c'est un règlement, ce sont des choses qui relèvent du pouvoir réglementaire et donc c'est une norme qui arrive.

Vous savez je suis dans les instances de l'AMF et j'ai eu un moment la faiblesse d'accepter une proposition que le directeur général de l'AMF m'avait faite, pas l'actuel mais son prédécesseur sous le mandat de François Baroin, « il faudrait que vous veniez à la commission des normes, commission nationale d'évaluation des normes, je lui ai dit non je ne peux pas faire cela j'ai assez, eh bien venez comme suppléant », j'ai fini par dire oui. C'est une histoire de fous, on a même été convoqué un 31 décembre parce qu'il y avait des textes à sortir et il fallait absolument que le 31 décembre au matin, la commission d'évaluation des normes se réunisse pour donner l'avis de la commission avant que le pouvoir réglementaire du 1^{er} ministre puisse intervenir sur des textes réglementaires, c'est hallucinant. Le président actuel de la commission des normes qui a été ministre, il faudrait lui faire une statue, c'est un saint laïc, c'est un saint républicain parce que l'abnégation et l'énergie qu'il met pour présider cette commission et essayer d'en diminuer les impacts négatifs, c'est quelque chose, j'ai découvert, c'est formidable, je lui tire vraiment mon chapeau, franchement. Voilà ce que l'on peut dire sur le sujet et je pense vous avoir répondu en totalité.

M. ERRE a l'impression que la capacité de désendettement se dégrade ?

M. le Maire répond non pas du tout. La durée de réduction de la dette diminue, on est tombé à 6,2 années.

M. ERRE dit avoir calculé 7,4, c'est donc moins bon que d'habitude. Après ça s'explique peut-être.

M. le Maire : oui c'est 6. Les chiffres sont les chiffres.

M. MIRGODIN : tout d'abord sur la forme, comme je le fais remarquer tous les ans, ce ne sont pas vraiment des orientations budgétaires que vous nous présentez. Par exemple sur les propositions d'investissement, elles ne sont pas chiffrées, pour qu'un débat s'organise dans de bonnes conditions pour nous c'est à minima nous mettre quelques estimations sur les projets d'investissement pour que l'on puisse dire ce que l'on fait prioritairement, comment, qu'est-ce que l'on étale. Alors cela fait 4 ans que je vous dis cela à chaque fois, vous ne le faites pas, vous ne le ferez pas certainement.

Effectivement mon collègue n'a pas été assez cruel mais vous avez soutenu Emmanuel Macron en 2017 dès le 1^{er} tour Monsieur le Maire, j'espère que vous avez changé, on a le droit d'évoluer dans la vie mais on ne peut pas féliciter l'action d'Emmanuel Macron et de ses gouvernements successifs, c'est lui qui est responsable de la situation dans laquelle on est aujourd'hui. Effectivement on a dépassé les 3.000 milliards de dettes. Alors on parle de la dette des collectivités locales, tout d'abord c'est une dette d'investissement uniquement d'investissement alors que la dette de l'Etat c'est une dette essentiellement de fonctionnement, parce que la règle d'or empêche les collectivités locales de s'endetter pour financer des dépenses de fonctionnement alors que l'Etat, lui, peut s'endetter pour des dépenses de fonctionnement. Quand on voit le ratio sur le déficit annuel prévisionnel fonctionnement-investissement, il est énorme, pourquoi ? Parce qu'en fait l'Etat n'investit quasiment plus. Il investit une quarantaine de milliards alors que les collectivités locales tout bloc confondu, investissent 70 milliards, l'essentiel de l'investissement public dans ce pays est porté par les collectivités locales et cette dette des collectivités locales ne pose dans la majorité des cas aucun problème, alors que la dette de fonctionnement, elle, pose problème. Alors que beaucoup ont essayé d'instaurer la règle d'or pour l'Etat, pour le vote du budget de l'Etat, malheureusement sans succès et il y avait sur tous les bancs assez consensus pour dire non. Alors parlons un petit peu des perspectives de 2025 de la loi de finances parce que ça a un impact sur notre collectivité, d'ailleurs votre propos sur les autres niveaux des collectivités je ne le partage pas du tout, parce que le problème c'est que certaines collectivités ont un poids de dépenses contraintes tellement important qu'à partir du moment où les dépenses qui sont contraintes sont supérieures aux recettes sur lesquelles vous n'avez aucun levier d'action, comment voulez-vous voter des budgets à l'équilibre ; ce n'est pas une gesticulation c'est un fait. De fait il n'est pas possible de voter un budget à l'équilibre, alors on peut toujours inventer des recettes mais ce n'est pas un budget sincère ; de fait il n'est pas à l'équilibre. Alors quand on regarde les prévisions vous êtes un peu péremptoire, page 4, quand on dit que l'Etat baisse de 5 milliards, attendons, parce qu'il y a eu des annonces, vous les avez tous entendues, on dit que Michel Barnier, 1^{er} ministre, a annoncé que l'on serait plutôt autour de 2,2 milliards mais il faut encore que ça se concrétise dans la loi de finances, pour l'instant elle est au Sénat, elle va revenir, il y aura une commission mixte paritaire qui sera ou pas conclusive et il y aura un vote final ou pas, parce que ce sera certainement à ce moment-là que le gouvernement engagera sa responsabilité, je dis cela parce que c'est un impact pour nous, parce qu'à l'heure actuelle bien malin sait à quelle sauce on va être mangé, et ça aura un impact important.

Alors a priori s'il y avait un vote on était plutôt sur une DGF flat, une légère augmentation de la DSR, de la DSU, sur le FCTVA il reculerait plutôt mais pas sur le gel de la TVA et sur la CNRACL on parlerait de la lisser sur 4 années, enfin tout cela a des conséquences pour nous. Vous mettez aussi, c'est une erreur mais l'objectif annoncé ce n'est pas pour 2024, c'est pour 2025, et c'est une note de la DG du trésor pour être précis, on est sur un déficit de 6,1 sur la fin de l'année et effectivement l'objectif c'est de revenir à 5 %, c'est ce qui était annoncé dans le texte initial, je ne reviens pas d'ailleurs sur la dissimulation ou pas, laissons les travaux se faire en la matière. Alors ensuite, vous nous dites page 9 que la volonté est de faire progresser le nombre de propriétaires occupants de leur logement, alors très bien mais vous nous expliquerez pas comment, parce qu'on ne peut pas dire que les choix qui ont été faits par cette collectivité jusqu'à présent aient eu pour conséquence d'augmenter le nombre de propriétaires occupants. On aura ce débat lors du budget, je vais être bref aujourd'hui dans le cadre des orientations budgétaires, le but des orientations budgétaires c'est de discuter des grandes orientations, je voudrais vous mettre en alerte chers collègues parce qu'on est dans un niveau de collectivité où le poids de nos dépenses contraintes n'a pas encore atteint celui des autres collectivités, simplement ça veut dire que l'on a encore une capacité d'agir, on peut encore réduire nos dépenses et on peut faire des choix en la matière. Quand on voit les perspectives du CA notamment sur notre excédent de fonctionnement elles me font un peu tirer la sonnette d'alarme parce que nos dépenses de fonctionnement continuent à croître, nos recettes continuent à être dynamique en vérité, sur la DPV, mais sur le reste, les prévisions font que l'on serait à peu près stable voire en légère hausse pour la DSU et la DSR, la DGF serait flat mais on gagnerait peut-être un peu sur la DGF mais alors ce sont des critères qui sont tellement complexes mais bon a priori on devrait être en légère progression sur la DGF. On est de nombreuses collectivités à être dans ce cas de figure et la part impôt, malgré une baisse physique des bases due à la revalorisation des bases indexées sur l'inflation, aurait également un produit en augmentation.

Vous savez depuis 10 ou 20 ans, un certain nombre de parlementaires ont alerté leurs collègues en leur disant on va dans le mur et on n'écouait pas et une fois qu'il est trop tard, on y est maintenant, eh bien il faut faire des choix qui sont forts et qui sont difficilement soutenables pour nos concitoyens. Donc je fais un peu une alerte auprès de chacun de mes collègues pour l'avoir bien en tête, je suis inquiet sur les perspectives 2025 et 2026, il faut absolument que l'on réduise les dépenses, c'est un impératif, on n'a pas le choix parce qu'on n'aura pas de levier. Nous on a encore un levier fiscal mais augmenter les impôts dans ce contexte ce n'est vraiment pas la bonne solution, on a parlé du taux du prélèvement obligatoire, on est les champions des pays de l'OCDE, on se bat avec le Danemark, ce n'est pas facile de comparer, mais on est déjà les champions, ça ne sert à rien d'en rajouter, et donc réduisons vraiment les dépenses, on aura ce débat lors du budget, parce qu'on pourra aller poste par poste et regarder cela finement mais on voit que les dépenses augmentent, de fonctionnement, surtout de fonctionnement, et si on ne les réduit pas eh bien ça entravera notre capacité d'investissement et notre capacité d'imaginer le Vitry de demain avec des investissements structurants pour cette ville. Donc je conclurai chers collègues, il faut que l'on en soit tous conscients et à tous niveaux, mais dans notre collectivité c'est ça le plus important, eh bien on peut faire des réductions de dépenses, on peut le faire, faisons-le dès maintenant pour que demain on ne soit pas dos au mur.

M. le Maire : d'abord je vous engage cher collègue à ne pas confondre budget et orientations budgétaires, le reproche formel que vous nous faites sur le fait que ça ne soit pas chiffré, on est dans les orientations qui aident à préparer le budget et donc on est dans les grandes masses et donc on assume totalement nos listes d'investissement. C'est d'ailleurs parce que l'on a des dossiers qui ont été instruits par le passé, qui ont été préparés, que lorsqu'il y a eu des opportunités on a pu les financer, attendons la fin des choses. En ce qui concerne la façon dont les collectivités ont été traitées, j'ai entendu le 1^{er} Ministre hier, j'ai été assez réactif dans les différents ateliers puisque je suis dans les instances et copréside le comité législatif de l'AMF, on va dire qu'au fond, vraisemblablement tout cela va se terminer à coup de 49.3 donc ce sera quand même une première. Finalement il n'y aura pas eu de débat, il y aura eu des discussions au Parlement, voilà ça c'est une chose. Alors comment le 1^{er} ministre va faire varier sa copie finale après la commission mixte paritaire, il n'a pas donné d'éléments précis hier, il y a des améliorations, il a lâché des choses pour les Départements, il va effectivement lâcher mais c'est de l'épaisseur du trait et quand vous transformez la baisse de 5 milliards en 2 milliards, c'est peut-être un souhait de parlementaires mais en réalité je vous mets en garde, vous ne vous mettez pas en situation de défenseur aussi acharné du gouvernement. En réalité on est sur presque 11 milliards, 10,7, mais ce sont des chiffres qui ont été validés au niveau du congrès des maires parce qu'à cela il faut ajouter les coupes sombres sur le Fonds vert, la CNRACL, et donc les chiffres du comité des finances locales n'ont pas été démentis, ils ont été entérinés par notre instance collective. Sur la question des dépenses et de la prudence, vous nous engagez à réduire mais vous avez objectivement reconnu qu'il y a effectivement encore des marges de manœuvre, une situation qui permet de faire ce que nous envisageons de faire, et si on regarde les dépenses, finalement ça veut dire que l'on dépenserait trop alors regardons les principaux postes de dépenses, le plus important c'est le personnel chapitre 12, vous avez vu l'évolution. J'ai fait un récapitulatif du chapitre 12 depuis 2020, je regarde les chiffres, les évolutions en pourcentage, 2020/2021 0,92, on a même une diminution de 0,92, de presque 1 point, l'année qui suit on a une évolution de 2 %, 2023 on a eu une évolution de 1,51 %, 2024 on est sur une évolution de 2,15 en ce qui concerne strictement la masse salariale, donc on ne peut pas dire qu'il n'y a pas un effort de gestion, la masse salariale est tenue. Le service public local ce sont des Communes, si vous regardez, les préfectures ont été désossées, donc on a un État central qui est omnipotent et un État local qui est assez impotent parce qu'on lui a réduit ses moyens mais on n'a pas réduit le nombre de technocrates et on a créé des agences, il y en a partout. D'ailleurs il y a un collègue maire qui est en charge de se mettre à faire la chasse à tout cela pour les réduire, c'est un vrai problème parce que le plan d'austérité va prendre aux collectivités locales avec les conséquences qui ont été vues sur l'investissement, puisque forcément ça va avoir des conséquences, 70 % de l'investissement public c'est le fait des collectivités locales tout confondu, quand les collectivités locales n'investissent plus, c'est déjà le BTP qui trinque, pas que, mais c'est déjà visible.

Les Départements qui ne vont plus entretenir leurs réseaux, enfin bref c'est l'actualité du jour, donc en ce qui nous concerne on peut dire que la masse salariale, est tenue et que le service public local on n'a pas du tout envie de le sacrifier parce que c'est le bien commun de tous les citoyens, parce que le service public local c'est celui qui rend service aux citoyens, c'est celui qui permet d'apporter des loisirs, d'apporter de la culture, d'apporter de l'éducation, d'apporter de la cohésion et finalement de vivre dans les meilleures conditions possibles. Alors notre prévision d'augmentation, on serait à 7.320.000 en 2025 en personnel, cotisation CNRACL incluse. Alors si vous regardez ces chiffres d'évolution, les chiffres au niveau du BP, on va dire il y a eu un écart avec le compte administratif, il y a toujours un peu d'écart mais si on regarde la consolidation en fait les écarts sont peu significatifs donc l'évolution des effectifs est maîtrisée et si on regarde à paramètre constant, on peut dire même que c'est parfaitement maîtrisé. Et en ce qui concerne les augmentations, elles sont totalement documentées, j'en ai parlé à l'instant, je ne voudrais pas être redondant en citant les chiffres et le pourquoi du comment, tant mieux pour les personnels d'ailleurs mais le problème c'est que ce n'est pas nous qui décidons, c'est l'Etat qui décide à notre place mais c'est vrai que les métiers de la fonction publique territoriale font le service public et ce sont certainement ceux qui sont les moins valorisés de la fonction publique en tous les cas pour lesquels il y a des efforts à faire.

Alors donc si on regarde le chapitre 12 il augmente pour des raisons que l'on a déjà exposées, alors qu'est-ce que l'on fait pour les réduire ? On fait un plan social ? Vous dites que ce sont les plus grosses dépenses, qu'est-ce qu'on fait, on fait un plan social ? On gère les effectifs, on s'appuie et c'est ce que l'on fait, sur les départs en retraite, on fait un travail de RH pour réorganiser et garantir le service. On intègre mais ça prend du temps, on intègre la dimension numérique qui permet de réorganiser les services et d'apporter des services comparables, en tous les cas identiques voire de meilleure qualité, c'est ça que l'on fait mais nous on a exclu l'idée de faire un plan social sur le personnel mais on gère les effectifs, si vous regardez les effectifs, leur évolution, elle est stable, en tous les cas on est passé de 155 à 159 mais là-dedans il y a un certain nombre de postes qui sont des postes pour lesquels il y a des incitations de l'Etat avec des postes qui sont cofinancés, copartagés, qui n'ont pas vocation à durer au-delà de la mission ou en tous les cas c'est comme ça que les choses sont, par exemple les personnels qui font de l'éducation numérique, ce sont des situations à un moment, donc oui c'est un personnel mais il est cofinancé puisque l'Etat n'a pas eu les moyens de le faire, il incite les collectivités à le faire en prenant 50 % du salaire.

Alors l'effectif se gère sans faire de plan social et se gère en fonction des départs en retraite, il se gère en fonction des cas de longue maladie, ceux qui peuvent partir en retraite anticipée mais on fait attention à ce que la situation des agents, parce que les agents ont servi la collectivité et donc on fait un traitement humain des situations et donc c'est ça les marges de manœuvre. En tous les cas il n'y a pas de plan social, il n'y aura pas de plan social et donc on ne veut pas qu'il y ait de casse et il y a par contre une politique d'ajustement des effectifs. Autre poste de dépenses, parce que le chapitre 12 c'est quand même 7 millions passés, c'est la plus grosse dépense en fonctionnement. L'autre grosse dépense en fonctionnement c'est le chapitre 11, il va réduire de 5 %, c'est 3.880.000,00 €, il est réduit de 5,7 %, chiffre à consolider. Ça veut dire que c'est un gros effort qui est fait de réduction de la dépense sur toutes les fournitures de la collectivité, sur les stocks, sur leurs gestions, sur l'organisation des services et donc l'effort de réduction de la dépense est fait. Alors on peut aussi dire que l'on supprime tout, pourquoi pas après tout, on peut réduire toutes les fournitures, on n'entretient plus les routes, on n'entretient plus le matériel comma ça cela permettra de dire à certains, il y a des trous, il y a eu un coup de gel, vous ne faites plus rien, on n'est pas dans cette situation, donc on a quand même un minimum voire même un maximum de fierté à faire en sorte que notre collectivité se tienne et qu'elle présente un espace public qui n'est peut-être pas l'idéal mais qui en tous les cas est de très bon niveau et qui soit entretenu. On fait donc un effort sur l'achat public, après on peut dire le 3^{ème} autre poste sur lequel on peut faire des réductions, les subventions. C'est important les subventions et les divers concours, alors si on veut faire des réductions là-dessus il y a trois gros postes de dépenses. Si on veut faire des réductions autant taper sur du gros, vous n'allez pas faire de l'épicerie avec des associations qui ont 2.000,00 € de subvention, c'est ridicule, en tous les cas ça ne produit rien, ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas qu'elles soient bien gérées. Alors prenons les plus grosses dépenses, le CCAS 1 million, la subvention d'équilibre est à 1.000.050,00 €, mais quand on regarde le fond des choses, 87 % de la dépense ce sont des dépenses de personnel, et des dépenses qui sont essentiellement liées à la maison de la

petite enfance, mais la maison de la petite enfance est cofinancée avec la CAF mais il y a des normes, par gamin il doit y avoir tant de personnes, donc vous n'avez strictement aucune marge de manœuvre, vous pouvez à l'occasion d'un départ en retraite, d'un poste d'administration, réorganiser les choses, ça va se faire, ça se fait, mais par rapport à la masse des 1.000.050,00 € de subvention d'équilibre, vous avez peut-être la possibilité une année de faire 50.000,00 € ou sinon il faut supprimer des services ou il faut arrêter la crèche, ce n'est pas une idée d'autant plus qu'elle a été conçue à une époque, elle est de forme agréable mais à une époque où on n'intégrait pas les préoccupations climatiques et énergétiques, donc elle est énergivore, donc il y a déjà des programmes à mettre en œuvre pour réduire la consommation et ça c'est important et là c'est plutôt de l'argent qu'il faut mettre, donc il y a de l'investissement à faire.

Vous prenez le centre social et culturel, là c'est une subvention de 434.000,00 €, le personnel existe, il rend ses services, il y a de l'animation, il y a de la cohésion, ce sont des services en direction des familles, celui qui veut réduire les services en direction des familles qu'il le dise, faites-nous des propositions pour nous dire comment on réduit les services en direction des familles, de l'éducation des jeunes enfants, de leurs loisirs et de leurs accueils, ce que l'on peut garantir c'est que l'on va garantir le niveau de financement, on ne va pas l'augmenter. Après évidemment il ne faut pas que le centre social parce qu'il a une politique de diversification sur le territoire, que ça induise des charges cachées qui seraient supportées par la collectivité, donc il faut qu'il y ait une transparence dans la coopération avec les autres parties du territoire sur lequel celui-ci peut se déployer et se déploie, nous y veillerons. Normal, il faut que les bons comptes fassent les bons amis, donc on ne va pas s'embarquer dans une aventure contre les familles qui mettent leurs enfants et qui fréquentent le centre social, alors ça ne veut pas dire que l'on ne peut pas ici ou là intervenir, si on finit l'isolation du bâtiment, on va réduire les frais de chauffage, cela fait partie des choses que l'on va faire, qui sont programmées.

Et puis vous avez Bord2Scènes, c'est quand même 602.000,00 € de financement, on met à disposition des bâtiments, on peut toujours discuter, peut-être qu'il peut y avoir un peu moins de programmation mais attention on est dans une politique contractuelle avec la Région, l'Etat, le 2^{ème} partenaire c'est la Région, elle est présente au conseil d'administration, elle joue un rôle actif, l'Etat joue aussi un rôle actif, en plus il agrée les directeurs, il donne les labels, et donc les engagements sont pluriannuels, vous ne pouvez pas les réduire. Sinon vous supprimez le conventionnement. Vous voyez qu'il y a toujours un peu des possibilités de discuter mais elles sont quand même limitées. Le reste de l'enveloppe c'est 720.000,00 €, après c'est géré, chacun des adjoints ici, qui a toute ma confiance, gère avec beaucoup de sérieux les différentes enveloppes qui sont affectées à chaque association, les critères sont respectés, il n'y a pas de favoritisme, il peut peut-être y avoir des erreurs, on avait même à un moment des associations qui donnaient leur dossier de financement 3 ou 4 mois en retard, maintenant c'est réglé, il y a des dates, elles sont respectées, tout le monde fait la même chose, merci aux collègues, merci à l'équipe Sports et Vie Associative, donc c'est réglé, donc vous voyez bien que dire que l'on va faire des économies eh bien après on supprime quelque chose, dites-nous quoi ? Là on fait des économies, si on supprime quelque chose à 500.000,00 € vous gagnez 500.000,00 €, c'est comme ça que ça marche, donc vous voyez que tout cela doit être géré avec beaucoup de bon sens, avec de la rigueur, je pense que l'on en fait preuve et c'est comme ça que l'on va passer cette mauvaise épreuve et puis peut-être que les choses finiront par quelque peu se détendre, en tous les cas soyez rassuré, les finances de la collectivité étant saines, nous allons continuer sur des orientations permettant de préserver pour la Ville, et ça a toujours été ma politique, ses capacités à pouvoir décider.

M. MIRGODIN souligne, sans vouloir alourdir le débat mais il est important d'avoir ce débat d'orientation budgétaire parce que ça engage la collectivité sur des années et ces débats sont très importants. Vous savez ce que vous dites c'est ce que l'on a dit pendant 20 ans, c'est que oui effectivement on touche à quoi ? Alors on ne va pas toucher à ci, on ne va pas toucher à ça, chaque ministre compétent sur ces sujets dit on ne peut pas rogner et donc on ne fait rien.

Quand on faisait ces interventions beaucoup disaient ce n'est pas vrai, on va revenir à meilleure fortune, on est dans une situation aujourd'hui au niveau de l'Etat et d'un certain nombre de collectivités est dans d'extrêmes difficultés, c'est pour cela que je lance un cri d'alerte ce soir parce que je pense qu'il faut que l'on en soit conscient.

Et effectivement il faut faire des efforts, on n'a pas le choix, c'est ça le problème, donc il faudra faire des efforts et ce n'est pas simple mais faisons-les quand on a encore un peu de marge possible, parce que quand on sera dos au mur, on sera obligé de faire des choses qui nous mèneront vers des problématiques.

Quand on prend les chapitres, sur le 12 vous avez raison on était à 6,8 millions au CA 2023, là vous prévoyez d'inscrire 7,3 millions, 500.000,00 € supplémentaires. Sur le 11 on était à 3,8 en 2023, vous mettez 3,9 en 2025 mais on avait fini à 4,2. On avait voté 4,2, alors on verra ce qu'il y aura au compte administratif mais il était en augmentation sur ce chapitre, donc est-ce que l'on arrivera à tenir cela ? Pareil sur le 65. Ce qui est problématique c'est notre capacité d'autofinancement alors même si l'on était à 1,9 million et même si on reprend toutes les revalorisations qui nous ont été imposées, j'ai fait le calcul, il y en a pour à peu près 350.000,00 €, si je suis vos calculs, ce n'est pas cela qui explique que l'on passe à 450.000,00 € d'excédent de fonctionnement dans les prévisions, parce que le problème c'est qu'avec 450.000,00 € d'excédent de fonctionnement, eh bien en fait il ne nous reste plus rien et donc c'est vous qui êtes le maire de cette Commune, c'est à vous de nous présenter et nous faire part de vos pistes d'économie, ce n'est pas à nous de vous dire comment il faudrait mieux gérer cette ville. On a des idées.

M. le Maire répond je n'en doute pas mais en réalité les personnels, les évolutions, je ne vais pas vous refaire les chiffres, l'historicité des choses est ce qu'elle est et les causes d'augmentation sont ce qu'elles sont, elles ont été détaillées dans le ROB, je ne vais pas revenir là-dessus. Vous savez on a toujours géré de manière prudente parce qu'on n'a jamais été une collectivité riche, les efforts de rigueur c'est au jour le jour, comme l'argent est rare eh bien il est dépensé avec parcimonie et il n'est pas gaspillé. En tous les cas il est dépensé avec l'esprit de maintenir une cohésion sur le territoire et d'améliorer son image pour que l'on puisse bien y vivre, c'est ça la réalité, et si d'ailleurs on a des résultats qui sont fort honorables, vous l'avez reconnu, les orateurs l'ont reconnu, c'est peut-être quand même que l'on y est pour quelque chose, ce n'est pas tombé du ciel, nos orientations que vous avez souvent critiquées, aujourd'hui vous voyez bien que quand les autres collectivités sont au pied du mur, nous finalement on a encore des possibilités de travailler, alors on va travailler intelligemment pour préserver tout ça et puis quand vous sortez les chiffres de la capacité d'autofinancement, vous oubliez l'amortissement qu'il faut indiquer, donc vous voyez bien, il faut être positif, on est dans un contexte très difficile en France aujourd'hui c'est clair. Il ne faut ajouter de chicaneries à la situation, elle est ce qu'elle est, il y a plein d'explications, il y a des erreurs, il y a aussi un relâchement général par rapport à la dette. On ne peut pas tout faire, ce n'est pas vrai, on a toujours fait des choix mesurés, raisonnés, en essayant d'avoir l'humain comme ligne de mire, comme horizon, pour faire en sorte que les décisions prises et qui sont rigoureuses pour un certain nombre de choses, on les assume. Donc on ne va pas changer d'attitude et on va rester pragmatique avec un projet qui se tient, qui permet d'améliorer les choses mais qui a ses limites, c'est un projet de ville, ce n'est pas un projet d'Etat, on est sur un niveau local et on vote nos budgets à l'équilibre. Vous avez raison de le souligner tous et toutes et il faut continuer que ce soit ainsi, il faut souhaiter d'ailleurs que le mouvement actuel qui est unanimement partagé par les maires de France ait suffisamment de poids pour qu'il soit entendu, pour préserver l'essentiel du service public. Voilà les chiffres sur le poids de la dette des collectivités au niveau des investissements, il faut que tout cela soit entendu parce que les conséquences seront très fortes au niveau local. On ne va pas aborder ici la situation des autres niveaux de collectivités, mais elles ont chacune leurs responsabilités, leurs poids à porter, laissons chacune et chacun dans son périmètre de compétence exercer ses responsabilités et faire au mieux. En tous les cas je ne suis pas pour l'agitation permanente, je suis pour la fermeté et je suis pour la cohésion de la nation dans un contexte difficile mais on n'est pas obligé d'être d'accord sur tout, on est en démocratie, et quand on regarde même l'analyse des situations financières de la France, quand on regarde celle de l'OCDE il y a des analyses un peu divergentes qui ne disent pas qu'il faut arranger les finances publiques c'est vrai. Mais il y a plusieurs façons et méthodes d'y parvenir mais on est dans un contexte politique qui est ce qu'il est, qui est lié au fait que de toute façon il y a une fracture qui se traduit par l'attelage gouvernemental que nous avons, on est dans ce contexte et on est dans ce cadre, voilà la situation actuelle de notre pays. Les propriétaires occupants, on s'en occupe.

Ce que j'observe justement, c'est que l'évolution des DMTO, il y a une petite évolution négative mais je vois que le marché reste bien soutenu, je vois tous les jours, enfin un état hebdomadaire, les niveaux de transaction restent soutenus et donc il y a un marché qui reste actif sur notre territoire, peut-être que le niveau de prix a baissé mais ça reste un marché actif. Après vous voyez bien, y compris dans le cadre du NPRU, il y a la diversification, il y a des lots qui vont être mis à la construction, en vente, alors si le mouvement est freiné aujourd'hui, tout le monde sait bien que l'immobilier est freiné par les taux d'intérêts et par le fait que les banques de manière générale financent moins bien. Ce qui se traduit par les difficultés qui arrivent et ça se voit par le nombre de permis de construire qui est actuellement en diminution mais on favorise également l'acquisition par les opérations d'OPAH, des jeunes qui ont acheté des logements anciens, qui les remettent sur le marché, qui les rénovent et qui les habitent, d'ailleurs on voit que le centre-ville se densifie de ce point de vue. C'est d'ailleurs un des objectifs de cœur de ville, de réduire le taux d'inoccupation et il se réduit, c'est un mouvement progressif, il faut que les actions aillent à leur terme mais en tous les cas vous savez comme moi que toutes ces évolutions ça ne se fait pas d'un claquement de doigt, ça s'inscrit dans la durée, il y aura certainement un effet de frein, parce que j'entends des gens qui ne peuvent pas avoir de prêt, et donc les promesses de vente restent en l'état, il faut remettre les biens sur le marché. D'ailleurs en déconstruisant du logement social et en remplaçant par d'autres formes de logements, on voit bien que le taux de logement social, qui n'était pas un taux infamant, et qui s'explique par la destruction de la ville et la conjonction des 30 glorieuses. Enfin il a fallu reconstruire mais il y a une explication à cela parce que ceux qui ont géré la ville avant nous, qui ont eu à gérer la reconstruction, ont délégué le logement locatif social à un bailleur. Aujourd'hui cette politique, elle n'est pas favorable à la collectivité, mais elle s'explique par l'histoire, elle se corrigera et elle se corrige, mais ça ne peut se faire que dans la durée, c'est l'histoire, et les décisions qui ont été prises dans les années 50 ont encore un impact aujourd'hui sur la structure même de la collectivité, on est dans un continuum sur lequel il faut que l'on ait des marges pour améliorer. Et d'ailleurs on n'arrête pas de dire que la reconstitution de l'offre dans le NPNRU ne va pas assez vite même si elle est enclenchée, elle a deux ans de retard parce que le bailleur est en mauvaise position, mais ce n'est pas pour cela qu'on va aller lui mettre la tête sous l'eau, si on a un noyé ce sera encore pire. Il vaut mieux qu'il est la tête au-dessus de l'eau qu'il ne se noie pas que de le voir se noyer parce que s'il est noyé, on a un mort, donc il ne se passera plus rien, c'est aussi cela la politique locale.

M. EL GHALLOUSSI souligne malgré les divergences de fond il salue la sérénité des échanges. Et en premier lieu il remercie les services pour la préparation de ce rapport, car derrière les conseils, derrière toutes les préparations il y a des agents. Les oppositions et la majorité diffèrent sur des priorités et des approches et la Ville de Vitry doit à la fois préserver la qualité du service public et en même temps maintenir une trajectoire responsable.

Vous avez beaucoup parlé dans vos interventions de contraintes financières nationales, omniprésentes Monsieur le Maire. On a eu des discussions dans le cadre de la commission des finances sur la trajectoire budgétaire, les projets, les investissements, le bailleur, Monsieur MOUTON vous avez parlé de la TFPB, les projets mais ce qui m'a étonné par rapport à la présentation de cette délibération ce soir c'est que dans le contexte budgétaire national encore incertain, par rapport au projet de loi de finances 2025 qui n'est pas encore adopté, pourquoi vous avez présenté ce soir cette délibération ? Il aurait peut-être fallu la décaler justement le temps d'y voir plus clair, surtout que vous allez présenter le budget dans les prochaines semaines. Vous disiez tout à l'heure il faut faire des choix, il va falloir opérer des choix et d'autres collectivités, des Départements, des Régions, des Villes, des comités ont fait le choix de décaler.

Par rapport à mes propos et on ne va pas s'éterniser, c'est plutôt appeler à un peu plus de modération dans les investissements et dans les projets dans le contexte actuel. Notamment je crois qu'il serait responsable de décaler ou de reporter la réhabilitation de l'ancienne prison. La préservation et la protection du patrimoine ayant un intérêt architectural ou culturel de notre ville est indispensable, on n'a pas à revenir sur ce point-là, par contre c'est vrai il y a des choix à faire et il y a peut-être des opérations qui nécessitent d'être décalées pour y voir plus clair dans les prochaines semaines ou dans les prochains mois. Maintenant vous nous avez déjà dit, il y a des études, il y a un AMO et il faut que les opérations se fassent mais je crois vraiment que c'est une opération même si elle est nécessaire, elle aurait pu être décalée dans le temps, sans mettre en

difficulté la qualité du service public. Aussi c'est important de le rappeler, il ne faut pas faire le procès des agents de la fonction publique. On croit que c'est important et je pense notamment aux catégories C, on en a souvent parlé, y compris aussi en commission des finances. La mise en place du régime indemnitaire, la question de la prévoyance, enfin Monsieur MOUTON vous avez utilisé des termes en disant que l'on fait du social pour les catégories C par rapport au pouvoir d'achat, par rapport à certains des agents de cette collectivité, oui je crois que c'est important de faire du social pour eux et je souhaite rappeler à cette assemblée l'importance du travail des agents municipaux souvent en première ligne pour assurer la continuité du service public, nous avons des agents qui font un travail remarquable de qualité, que ce soit à la ville, à la communauté de communes et au CCAS. Il faut que l'on se le dise et même si vous allez devoir faire des choix. Et dans votre présentation Monsieur le Maire dans la trajectoire et dans les projets d'investissement 2025, par rapport à des investissements non chiffrés, forcément il va falloir se réinterroger l'an prochain. Et dans les nouveaux équipements on l'oublie souvent mais les nouveaux équipements entraînent forcément de nouveaux coûts de fonctionnement et le recours à des agents. Leurs conditions de travail ne doivent pas être dégradées. Monsieur le Maire vous en avez parlé tout à l'heure mais je pense qu'il faut insister et vous allez devoir faire des choix par rapport à des remplacements ou non de contractuel, des remplacements ou non de départ en retraite parce que vous avez demandé des efforts à chacune des directions, à chacun des services en matière de fonctionnement mais à un moment donné il va se poser la question du fonctionnement et des postes. D'ailleurs qui va gérer la future prison une fois qu'elle sera réhabilitée, la maison du commerce et de l'artisanat, la maison de quartier temporaire du Hamois, qui va entretenir le futur par Léo Lagrange, la Halle ? On nous apprend que ce n'est pas à la vie associative, ça va être l'équipe Cœur de ville mais il faut rappeler que c'est un choix politique national, temporaire, les agents sont sur un contrat de 3 ans. Ensuite et vous l'avez évoqué, j'avais des inquiétudes concernant l'impact des réductions budgétaires sur les associations locales, je vous ai entendu Monsieur le Maire le 14 septembre dernier au forum des associations dans un discours pas très rassurant quant à la capacité de la collectivité à répondre à toutes les associations en 2025. Peut-être que vous avez voulu freiner certaines associations qui voulaient demander des subventions ou en tous cas vous avez tenu un discours qui m'a étonné, peut-être que vous étiez en avance sur les annonces qui allaient être faites. Il est important de rappeler que dans une société où faire lien est à la fois plus indispensable mais plus difficile que jamais, le tissu associatif local, les associations à Vitry auront besoin du soutien de la collectivité, vous vous êtes positionné, vous avez apporté des réponses en disant que ce soit au niveau du CCAS ou au niveau des associations, vous ne toucherez pas, avec vos adjoints, et notamment l'adjoint à la vie associative et au sport au soutien de la collectivité en 2025 aux associations et tant mieux. Enfin mes chers collègues ce débat d'orientation budgétaire révèle quand même mine de rien des visions contrastées de ce que doit être une politique municipale et je voulais rajouter en conclusion que nous entrons sûrement bientôt dans une année pré-électorale.

M. le Maire : oui il y a l'incertitude mais en fait elle est relativement limitée. Vous savez on va revenir à la copie initiale qui va être soumise au 49.3, modifier quelques éléments de variation qui ne vont rien changer au fond parce qu'il faut quand même lâcher quelques trucs, donc il y aura des sous qui vont être lâchés mais au fond ça ne changera pas grand-chose donc il n'y a aucune incertitude quant à la façon dont le cuisinier est en train de préparer ce qui est en train de mijoter. De toute façon on ne peut pas avoir un double discours pour dire que l'on va revenir de 6,1 à 5 %, si on lâche tout, ou alors il faut trouver des recettes complémentaires, du point de vue de l'Etat il y aura forcément un projet qui sera assez proche de la maquette initiale, il y aura quelques modifications, cela me paraît évident donc l'incertitude étant quasi certaine si je puis m'exprimer ainsi, il n'y a pas de raison objective de dire on recule pour voir si l'on revient à meilleure fortune d'autant que notre situation reste saine et que l'on s'est fixé comme règle de voter le budget de la collectivité avant le début du nouvel exercice. Le budget de toute façon c'est un élément prévisionnel et puis il s'exécute tout au long de l'année donc voilà pourquoi on a fait ce choix.

Aussi, je rappelle qu'il n'y a pas de vote sur cette délibération, c'est un débat d'orientation, c'est un échange qui permet d'informer le conseil sur le contexte dans lequel se prépare le budget. Après l'incertitude des chiffres sur les investissements, ce n'est pas un secret.

On a déjà délibéré par exemple sur le faubourg Léon Bourgeois, on a 2,5 millions de financement assurés, on a 5,4 de volume d'investissement, on emprunte 1,9, ça fait 33 %, donc voilà il n'y a aucune incertitude. Il n'y a que des certitudes, après ramener cela opération par opération, d'abord quand l'appel d'offre voirie sera sorti on pourra vous dire quel est exactement le chiffre, aujourd'hui ce sont des chiffres qui sont des estimations par rapport aux séries de travaux passés, peut-être que le marasme dans lequel vont entrer le BTP et les travaux publics vont conduire à réduire les coûts, c'est possible parce qu'on a assisté ces dernières années à des hausses. Notamment une augmentation importante des coûts de travaux de voirie, donc c'est possible mais aujourd'hui qui peut dire si cela va se faire, personne ne le sait, et généralement cela varie de 10 %, c'est important mais ce n'est pas non plus considérable. Après vous avez des chiffres mais il faut lancer des consultations, ensuite vous avez les vrais chiffres et justement l'art de la gestion c'est d'adapter le programme à la réalité des chiffres et à ses moyens, les moyens on les connaît. Dans le cadre du programme on va faire au mieux évidemment et la dépense de fait va être échelonnée, étalée, c'est automatique, c'est mécanique, ça va se faire progressivement. Les collectivités vont réduire leurs investissements si les conditions dans lesquelles elles sont traitées ne changent pas, et ça aura des conséquences graves sur les emplois locaux c'est certain.

Vous nous dites la prison, le programme va être étalé, quel est l'intérêt que l'on poursuive cette année ? En fait, après avoir fait la toiture, il s'agit d'assurer la sécurité et donc c'est tout ce qui va tourner autour des huisseries, de la mise hors d'air du bâtiment, d'empêcher toutes les pénétrations, et donc des objectifs de préservation du patrimoine parce que la ville a été détruite, il ne reste plus grand chose d'avant 1944 et d'avant 1939.

Les subventions aux associations eh bien ça va être un exploit de les maintenir, j'ai été alarmiste, non, j'ai été réaliste, je n'étais pas plus informé qu'un autre mais j'ai une certaine expérience et n'oubliez pas que je suis quand même dans les instances dirigeantes des maires de France et de l'association des petites villes et, donc étant dans les bureaux on voit quand même les informations circuler et l'expérience fait qu'on sait comment la musique se joue. Donc il vaut mieux anticiper dans ces cas-là, d'ailleurs je regrette que les faits ne m'aient pas donné tort, j'eusse préféré que les faits me donnent tort mais c'est comme ça, on est dans la réalité. Merci pour votre analyse et pour vos suggestions, on va essayer d'en tenir le meilleur compte, c'était un débat, il a été riche.

M. ERRE ajoute, vous disiez qu'est-ce que l'on peut faire puisque l'on a des budgets contraints ? Eh bien je reprends les propos d'une de vos collègues au mois d'octobre, Madame COLSON qui a dit que « c'est par l'activité économique que l'on pourra redynamiser cette ville ». Je crois qu'elle a tout dit, et elle a cité notamment le campus connecté et j'aimerais aussi vous parler un petit peu de ce que devient ce campus connecté, ce qu'il apporte à la ville actuellement au niveau formation parce que la formation, ce jour-là vous avez aussi répondu à Monsieur MIRGODIN que les gens qui étaient à Vitry-le-François, population plus pauvre qu'ailleurs ? avaient un niveau de formation inférieur souvent à la moyenne donc c'est le problème fondamental, parce que hormis les questions financières c'est quel objectif politique vous avez.

M. le Maire :

Ne donnez pas l'impression de stigmatiser les gens, il y a les catégories socio-professionnelles, il y a de l'habitat qui a changé, il y a une rénovation qui se fait, il y a une urbanisation qui s'est faite, il faut employer ces concepts avec beaucoup de discernement. Vous nous dites « développez l'économie » mais je vous invite à aller sur la zone de Loisy, vous y verrez comment une entreprise a été installée, initialement à Bignicourt, comment maintenant elle a investi lourdement sur la ZAE, comment elle augmente ses effectifs. Je vous invite donc à aller voir l'ancienne friche Sarreguemines du côté du canal, voir l'entreprise que nous y avons installée, comment elle s'installe, comment elle commence à développer son activité. Aller faire un tour sur la zone d'activités Vitry-Marolles pour voir comment ce matin on a inauguré le pilote qui va pouvoir permettre de produire de l'hydrogène, le démonstrateur d'Haffner Energie. C'est une première nationale, ces éléments sont liés à l'activité du service du développement économique parce qu'elle est incubée, parce qu'il y a eu des discussions, parce qu'il y a des négociations. Il faut aller voir comment le site de Bignicourt a été transformé, il y a une activité qui a repris la place de l'atelier, enfin tout cela ça fonctionne, il y a des entreprises et puis il

Il y a un effort national de réindustrialisation à travers le dispositif « territoire d'industrie » que l'on peut effectivement critiquer mais qui est quand même le signe d'une inversion des politiques au niveau national sur la question de la production sur le territoire et sur la localisation de la production. Nous avons une chargée de mission qui est déjà expérimentée dans l'industrie, qui est là, qui travaille avec les équipes du développement économique et qui va aider à soutenir tous les projets de PME qui existent, et il en existe, pour que ceux-ci émergent. Voilà c'est cela tout le travail qui se fait.

Quand nous signons une promesse de vente avec un grand groupe national, c'est ce que nous avons autorisé à faire au niveau de la Communauté de communes, ce sont quand même des groupes qui quand ils prennent option, nous demandent d'accélérer, pour y implanter une activité. Il a été indiqué entre 150 et 200 emplois, c'est quelque chose de considérable, ce n'est pas encore fait mais ça va se faire, c'est sur les rails. Malgré la crise alors que les projets étaient mis en sommeil, on nous a demandé d'accélérer le processus de cession du terrain, on en est à ce stade-là, après, eux, ils ont leur étude d'implantation, ça prend encore 1 an mais le processus est enclenché, donc le travail se fait, alors tout n'est pas rose, tout n'est pas bleu mais vous savez entre le blanc et le noir il y a beaucoup de nuances et puis il y a donc du travail qui se fait, et il y a des entrepreneurs, il y a des gens qui investissent sur le territoire, il y a des gens qui y croient, il y a des gens qui font, soutenons-les, encourageons-les, c'est avec eux que les choses avancent. Donc il y en a un certain nombre et finalement de manière plus importante que d'aucuns voudraient le dire. Maintenant il faut le reconnaître, c'est un travail qui est collectif, c'est un ensemble, il ne faut pas que l'on rate les occasions et quand on a des occasions, on les accompagne, on les saisit, c'est comme ça que l'on a pu localiser Kösedag qui pouvait aller partout mais qui est venu ici. L'entreprise Joris Ide pour la citer pouvait ne pas réinvestir sur Loisy, pouvait ne pas acheter le terrain, elle pouvait réaliser des bâtiments sans qu'il y ait la possibilité d'apporter une ligne de production en plus et d'investir pour remettre un hall le moment venu ; c'est enclenché.

M. ERRE souligne qu'il ne nie pas tous ces efforts mais quel est l'impact de cette politique ? Combien de chômeurs de Vitry ont trouvé un travail depuis que vous avez mis en place cette politique ? C'est ça qui m'intéresse.

M. le Maire répond mais regardez les statistiques, il ne faut pas ramener tout à Vitry. Les statistiques de France emploi c'est sur la zone d'emploi, sur l'arrondissement et les 80 % de l'emploi dans le territoire est sur la zone d'activités de Vitry, les gens n'habitent pas Vitry, ils habitent dans le territoire, c'est ça la réalité.

Le Conseil Municipal :

👉 **PREND ACTE DU DÉBAT** des orientations budgétaires qui prévalent dans l'élaboration par le Maire du projet de Budget Primitif de l'exercice à venir.

Délibération n°6 : Finances – Communauté de communes Vitry, Champagne et Der – Transfert de charges et transferts financiers – Dotations de compensation pour 2024 – Approbation du rapport de la commission de transfert

M. EL GHALLOUSSI rappelle que le pacte financier et fiscal a été demandé lors d'une intervention en Conseil communautaire par Monsieur DESANLIS, maire de Loisy parce que notre territoire a des quartiers prioritaires de la politique de la ville, notre territoire a un contrat de ville, donc forcément cette solidarité doit s'opérer et dans vos propos il ne faut pas occulter cette partie politique de la ville parce que ce ne sont pas que les divergences par rapport aux questions d'éoliennes et de baisse de DGF, ce pacte était nécessaire et il était demandé depuis plusieurs années, il a été mis en place.

M. le Maire répond que ce pacte c'est la loi qui le rend obligatoire, ce n'est pas Pierre, Paul, Jacques, et c'est un choix que l'on a fait. Si l'on avait précipité les choses, on allait vers un échec parce que les esprits n'étaient pas prêts et celui que vous citez a fait une erreur d'appréciation colossale parce qu'il en serait lui-même la première victime. Il y avait une partie des élus qui étaient pour bloquer totalement ce système.

Donc il fallait effectivement que le temps érode les positions et que chacun s'approprie les choses et que finalement la réflexion se faisant eh bien à un moment les esprits sont prêts. Si cela avait capoté, on aurait pu le faire sournoisement parce que le bénéficiaire c'était la Ville, alors il ne faudrait quand même pas que l'hôpital se foute de la charité, à un moment il faut remettre l'église au centre du village et ne pas raconter n'importe quoi, vous ne pouvez vous faire l'écho de quelque chose qui n'existait pas.

M. EL GHALLOUSSI : oui mais Monsieur le Maire je souhaitais que Monsieur FONTAINE ne parle pas juste que des éoliennes et que l'on vienne aussi sur le sujet par rapport à cette CLECT et par rapport à ce fonds, il a été mis en place, il est aujourd'hui doté de 300.000,00 € mais il était nécessaire et il est nécessaire aujourd'hui par rapport à la solidarité financière qui a et qui doit s'opérer pour l'EPCI et les communes.

M. le Maire : il y a déjà de la solidarité, il y a vraiment un faux débat. Il n'y a pas beaucoup de communautés qui font ce que l'on fait. Ce que j'espère c'est que la situation financière dans les années à venir permette à la communauté de tenir cet engagement, ça ce n'est pas certain, compte tenu de ce qui est en train de se passer au niveau national, ce n'est pas certain du tout, mais c'est vrai pour cette année.

M. FONTAINE souligne qu'effectivement pour cette année un montant a été décidé, il n'est pas dit que l'année prochaine ce sera le même montant et c'est une décision qui sera prise en commun. Nous sommes 35, vous le savez fort bien, l'établissement a voté, là c'est à l'unanimité. Si je vous dis qu'il y avait certaines communes qui étaient contre verser 160,00 €. Enfin il y a un moment il faut de la solidarité, si je puis me permettre Monsieur le Maire. Alors réfléchissez bien, si vous laissez faire, tout le bienfait vient pour Vitry-le-François. Vous comprenez c'est un travail depuis deux ans, vous savez ce que cela représente pour arriver à rassembler tout le monde ? Ce n'est quand même pas simple. Maintenant si vous êtes plus fort que nous, allez-y.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 28 avis favorables et 3 abstentions : Mme MUNSTER (pouvoir), MM. EL GHALLOUSSI, MIRGODIN,

☞ **APPROUVE** le montant des dotations de compensation communautaires pour 2024 tel que présenté dans le tableau dans le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 08 octobre 2024 ;

☞ **DIT** que la dépense correspondante est inscrite à notre budget 2024.

Délibération n°7 : Finances – Subventions aux associations qui participent aux différents dispositifs sportifs mis en œuvre par la ville en 2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité ;

☞ **AUTORISE** le mandatement, aux associations sportives désignées, des sommes correspondants à leur engagement aux côtés de la Ville, soit :

Slider's Tribu	1.500,00 €
La Gauloise Basket	440,00 €
La Champenoise	220,00 €
Cercle D'escrime	310,00 €
Les Archers Vitryats	620,00 €
Tennis Club Vitryat	400,00 €
ASV Hand-Ball	90,00 €
Judo Club Vitryat	360,00 €
Vitry Danse	180,00 €

Athlétisme Club Vitryat	180,00 €
Club Alpin Français	290,00 €
Vitry Football Club	220,00 €

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

Délibération n°8 : Finances – Subventions d'investissement pour Vitry Synergic

M. EL GHALLOUSSI souligne que Vitry Synergic est une association qui est importante, c'est une structure d'insertion par l'activité économique qui œuvre quand même sur le territoire depuis maintenant bientôt 30 ans, elle a montré, démontré à de nombreuses reprises son utilité publique et tout à l'heure on parlait des demandeurs d'emploi, en 28 ans elle a accompagné de nombreuses personnes qui étaient dépourvues d'emploi sur le territoire, qu'elles soient bénéficiaires du RSA ou inscrites à France Travail ou à la Mission Locale. Je m'étais étonné par rapport à cette délibération sur la partie financement, ce n'est pas à vous que je vais apprendre que les SIAE ont la possibilité de solliciter d'autres sources de financement pour de l'investissement, maintenant ce qui nous avait été mis en avant, c'est que c'est une nouvelle activité, un nouveau chantier, qui va permettre aussi à cette association de développer une nouvelle équipe, une nouvelle offre de service et augmenter sa part de facturation pour améliorer aussi ses comptes entre guillemets. Autant sur la partie peinture je crois qu'aujourd'hui c'est quelque chose qui roule avec la collectivité, une projection à l'année, de mémoire à l'époque c'était entre 50 et 70.000,00 € à l'année de facturation, comment avez vous prévu après la phase d'investissement d'accompagner cette association autour du chantier de cette nouvelle équipe, de cette prestation d'espaces verts, par rapport aux besoins de la collectivité. On parlait tout à l'heure de nouveaux parcs, de nouveaux besoins, la communauté de communes qui a la compétence en espaces verts a ses équipes mais n'est pas exempte de faire appel ou à du privé ou à des établissements et notamment des ESAT pour l'entretien de ces espaces.

Mme JACQUEMOT répond que ce n'est pas que pour l'entretien des espaces verts, c'est l'entretien des espaces publics, donc il y aura d'autres missions entre autres de remise en état.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

à l'unanimité, Mme RÉOLON et M. GONTHIER ne prenant pas part au vote.

↳ **AUTORISE** le versement à Vitry Synergic d'une subvention exceptionnelle d'investissement à hauteur de 2.319,17 € sur présentation des factures acquittées correspondantes ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

Délibération n°9 : Action Cœur de Ville – Réhabilitation de la friche industrielle Sarreguemines – Signature de la convention avec l'Établissement Public foncier Grand Est

M. MIRGODIN demande si un bailleur social s'est déjà positionné.

Sur l'articulation financière et l'impact financier de cette délibération, pour nos collectivités comment ça s'articule ? La communauté de communes et la commune se répartiront la charge des acquisitions éventuelles. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus sur les projets sur le volet habitat ? Est-ce que ce sont uniquement des logements locatifs ? Ou est-ce qu'il y aura de l'accession à la propriété ? Est-ce que l'on en sait plus à ce stade ? Un volet économique, installation de commerces, PME, est-ce que l'on a des pistes ? Et si oui lesquelles ? Je vous épargne le volet écologique, mais un volet social et loisirs, alors on mentionne notamment la maison des sports, qu'est-ce qu'il en est de ce projet ? Est-ce que vous pouvez nous en dire plus ?

M. le Maire répond qu'il ne peut pas en dire beaucoup plus puisque justement l'objet de l'étude c'est de définir les projets et là ce ne sont pas des projets ce sont des intentions, identifier des directions.

On est sur le territoire de la ville, il s'agit de recomposer 5 hectares qui sont des déprises industrielles pour en faire un quartier de ville et donc la Ville va assumer ses responsabilités, il y aura des partenariats on verra, il y en a encore sur le financement de l'étude qui seront à trouver et puis il y aura des actions. Alors qui est-ce qui s'est positionné ? Action Logement s'est positionné, c'est un partenaire fiable, il a de l'argent c'est mieux que d'avoir un partenaire qui n'a pas d'argent donc on est au moins sûr d'une chose c'est ce qu'il fera, ira jusqu'au bout et ce sera fait dans de bonnes conditions car jusqu'à présent ce qui a été fait avec Action Logement, personne ne peut dire quoi que ce soit sur la qualité de ce qui est fait, qui répond à des besoins, et ils ne seront pas seuls, après il y aura accession à la propriété. Alors ce n'est pas moi qui fais les plans mais on peut penser quand même naïvement que l'accession se fera le long de la rue Jean Jaurès, cela paraît assez évident mais je ne suis pas l'urbaniste, je ne suis pas l'EPFGE. Et puis en ce qui concerne l'équipement collectif, oui il s'agit de mettre la maison des sports à cet endroit parce qu'il faut préserver ce lieu, il y a quand même une mémoire, il y a une mémoire ouvrière, il y a une mémoire du travail, et il y a un hall qui peut être transformé en halle des sports, nouveau lieu d'équipement collectif, public puisqu'on a une maison des sports qui est ce qu'elle est, elle peut supporter une réhabilitation, elle peut encore durer, elle est tout à fait dans les normes mais elle arrive quand même en fin de cycle. C'est un équipement qui somme toute est vieillissant alors la question qui s'est posée à nous c'est est-ce que l'on refait in situ ou est-ce que l'on ne profite pas de l'opportunité ? On s'est dit c'est mieux d'avoir l'opportunité de reconstruire à partir d'une halle qui a une forme, qui a une architecture, qui a une histoire et ce sera la contribution de la collectivité à la mémoire de ce quartier. Cela paraît tout à fait cohérent et quand on voit certaines réalisations dans des anciens locaux industriels on voit qu'il y a des résultats qui sont très probants. C'est une halle qui est centrale.

Après sur l'activité économique, oui il y a possibilité d'implanter de petites activités, pas forcément du commerce, des petites activités artisanales, des petites activités de production, des activités qui sont liées à l'économie du numérique, qui sont peu impactantes sur le plan environnemental et qui nécessitent des espaces et il faut avoir une offre pour qu'elles se développent chez nous, pour qu'elles se localisent et en tous les cas, si on n'a pas d'offre il est certain que l'on passe à côté.

Maintenant tout cela est à travailler, c'est dans la matrice justement du travail qui est demandé à l'EPFGE sachant qu'il va falloir dépolluer et que là c'est un héritage. De toute façon si l'on veut reconquérir une ville qui a une surface urbanisable petite, si on veut reconquérir une déprise industrielle, à un moment il faut mettre le prix et là on est quand même bien aidé, bien secondé par l'EPFGE, c'est un bel outil qui avait été mis en place initialement en Lorraine, qui maintenant est en place dans le Grand-Est et c'est vraiment un outil pertinent ; il y a une ingénierie, il y a des équipes, c'est vraiment une ressource pour nos collectivités et donc on ne peut que se féliciter de l'existence de cet outil sinon les Communes seraient seules devant cette responsabilité et dans l'incapacité de porter une réponse pertinente parce qu'il y a toute la législation sur l'environnement qui va s'appliquer. Je rappelle que le code de l'environnement est passé de 150 pages à plus de 1.000 pages. Pour s'y retrouver là-dedans il faut vraiment des équipes outillées.

M. MIRGODIN : vous n'avez pas répondu à ma question. Cette étude est donc en partie financée par la collectivité, ce qui n'est pas précisé dans la délibération c'est comment ça s'articule entre la Commune et la Communauté de communes ? Est-ce que c'est la Commune à 100 % ou est-ce que c'est partagé ?

M. le Maire : pour l'instant c'est la Commune à 100 %, ce n'est pas dans les compétences de l'intercommunalité.

M. MIRGODIN : mais alors pourquoi l'intercommunalité est dans cette délibération ?

M. le Maire : l'intercommunalité sera concernée à travers ses compétence quand on sera dans les réseaux, les espaces verts. Il est donc normal de l'associer à la définition et de l'informer.

M. MIRGODIN : donc l'intercommunalité ne participera pas au paiement des études ni au paiement des acquisitions ?

M. le Maire : ce n'est pas dans sa compétence mais l'intercommunalité participera le moment venu pour les réseaux qui la concernent, les réseaux secs, les réseaux humides. C'est en fonction des compétences des collectivités.

M. EL GHALLOUSSI : Le pôle médico-social dans le projet c'est quoi ?

M. le Maire : c'est une piste.

M. EL GHALLOUSSI : c'est-à-dire une piste ? C'est un ITEP ? C'est un SESSAD ? c'est un ESAT ? C'est un foyer de vie ? C'est quoi le pôle médico-social ?

M. le Maire : c'est une piste, les études définiront précisément si cette piste est soutenable. Je n'ai pas à parler à la place de tel ou tel établissement.

M. EL GHALLOUSSI : dans la projection j'imagine que vous avez eu des discussions avec des établissements, avec des fondations. Sur le territoire il y a la fondation Lucie Lebon, il y a l'ALEFPA.

M. le Maire : vous n'entendez pas ce que l'on vous dit, je vous ai dit tout à l'heure qu'en ce qui concerne l'APEI, il semblerait qu'il y ait des difficultés à stabiliser les décisions d'orientation.

M. EL GHALLOUSSI : mais ce n'est pas le seul établissement du territoire, il y a des multitudes d'établissements.

M. le Maire : la fondation Lucie Lebon est déjà installée.

M. EL GHALLOUSSI : c'est pour cela, je ne vois pas de quoi vous parlez dans votre projet. Par rapport à l'emprise du projet, vous parliez tout à l'heure de construction, de logement, d'activités économiques, par rapport à l'avenue de la République ou l'avenue Jean Jaurès, je vois quand même que toute cette emprise est enclavée par rapport à des parcelles de particuliers, de nombreux particuliers, que ce soit sur l'avenue de la République ou l'avenue Jean Jaurès, qu'en est-il du lien avec les privés, les particuliers qui vont être tout autour de cette emprise ? Et quel lien a été démarré avec eux et notamment sur des parcelles qui les concernent ? On rachète des parcelles de particuliers ou pas dans cette opération ?

M. le Maire : je n'en sais rien, il est possible qu'il y ait des particuliers qui vendent, il y a eu des discussions avec l'EPFGE, ce n'est pas à moi de les mener puisque l'on va leur confier une mission et ce n'est pas à nous collectivité de dicter la position de tel ou tel propriétaire. Les propriétaires sont libres et ils vendent, ils achètent. Les maisons qui sont au bord des rues seront intégrées dans le projet. Dans la conception il n'y aura pas de contradiction après chacun est libre si tel ou tel veut vendre son jardin eh bien il le vendra, s'il ne veut pas le vendre, il ne le vendra pas, etc. Nous ne sommes pas décideurs collectivement à la place des particuliers. Qu'est-ce que vous vous posez comme question ? Les gens sont libres dans ce pays.

M. EL GHALLOUSSI : oui mais est-ce que les gens sont au courant tout simplement du projet ?

M. le Maire : vous en savez assez pour ce soir.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 28 avis favorables et 3 abstentions : Mme MUNSTER (pouvoir), MM. EL GHALLOUSSI, MIRGODIN,

☞ **APPROUVE** le principe de l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Grand Est sur le territoire de l'ancienne Faïencerie suivant les modalités de la convention ;

☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention encadrant le dispositif et tout document lié au dispositif ;

↳ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets correspondants.

Délibération n°10 : Personnel Municipal – Tableau des effectifs – Processus promotionnel et création d’un poste à temps complet

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 28 avis favorables et 3 abstentions : Mme MUNSTER (pouvoir), MM. EL GHALLOUSSI, MIRGODIN,

↳ **DÉCIDE** la création d’un emploi d’assistant spécialisé d’enseignement artistique territorial principal de 2^o classe à temps complet pour occuper les fonctions de directeur de l’école de musique municipale ;

↳ **MODIFIE et APPROUVE**, en conséquence, le tableau des effectifs ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à ces emplois ;

↳ **DIT** que les crédits nécessaires à ces nominations seront inscrits au budget 2024 et suivants.

Délibération n°11 : Personnel Municipal – Réforme de la protection sociale complémentaire – Mise en place de la prévoyance obligatoire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

à l’unanimité,

↳ **DÉCIDE**, à la date d’effet du 1^{er} janvier 2025, de :

- adhérer à la convention de participation pour la couverture risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent, au bénéfice des agents de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS ;
- souscrire la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 90 % du salaire net des agents en incapacité temporaire de travail ou invalidité ;
- participer financièrement à la cotisation des agents conformément à l’accord collectif local à hauteur de 50 % pour tous les agents ;
- subordonner l’adhésion obligatoire des agents contractuels à une condition d’ancienneté de 6 mois. Cette ancienneté s’entend de la présence effective de l’agent (constatée sur une durée globale d’un an) dans la collectivité ou dès l’arrivée dans la collectivité dès lors que la durée du contrat liant l’agent à la collectivité est supérieure ou égale à l’ancienneté fixée ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération ;

↳ **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 et le seront aux budgets suivants.

Délibération n°12 : Marchés Publics – Lancement d’une consultation de travaux portant sur l’aménagement du parc Léo Lagrange et de la rue Emile Paillard (N.P.N.R.U. du Hamois) – Autorisation donnée au Maire de signer les contrats

M. ERRE demande ce qu’est un jardin zen exactement ?

M. MOUTON répond que c’est un espace pour faire des activités de relaxation, yoga, etc.

M. EL GHALLOUSSI souligne que par rapport à la convention financière ANRU il y a la nécessité d’avancer dans la maquette financière et dans les opérations, par contre c’est la temporalité qui dérange, généralement on intervient d’abord sur le bâti, que ce soit démolition ou reconstruction et ensuite viennent les opérations sur les espaces publics, c’est comme ça dans tous les programmes et, je parle sous couvert de Monsieur le Maire qui est aussi administrateur de l’ANRU mais là ça m’étonne quand même que l’on attaque les travaux du parc, le bailleur, vous l’avez dit tout à l’heure,

est en retard de deux ans quand même sur le programme de la construction des 350 logements, on est sur un parc qui est quand même enclavé par rapport au canal, au centre social et ensuite les voiries, pourquoi aller vite dans la réalisation de ce parc avant que les logements ne sortent de terre ?

M. MOUTON répond que le parc n'est pas impacté par les travaux qui vont avoir lieu, les travaux des 72 logements vont un peu empiéter sur le parc donc on va le déclôturer, il y a des travaux de l'autre côté pour faire des parkings, ensuite on a eu un peu de DPV parce que l'on a un projet ANRU à 51 % de subventions mais on a aussi une somme assez conséquente dans le cadre de la DPV et la DPV doit être dépensée dans un temps imparti mais il n'y a pas que cela. Le retard dans la reconstruction sur le Hamois n'impacte pas la rénovation du parc donc autant le faire maintenant.

M. le Maire ajoute que ça peut être traité de manière différenciée et c'est d'ailleurs l'avis de l'ANRU. Les zonages sont bien identifiés et cela ne nous gêne en rien donc ça n'impacte pas les opérations.

M. EL GHALLOUSSI demande s'agissant des moyens par rapport à l'aménagement de ce parc avec un espace zen va probablement engendrer un entretien particulier. Est-ce que nous sommes en capacité d'anticiper sur la gestion et notamment sur la gestion urbaine et sociale de proximité, est-ce que tout cela est prévu en matière d'entretien de ce parc qui sera inauguré avant mars 2026 ?

M. MOUTON dit qu'il n'est pas certain que cela nécessite un entretien plus important qu'aujourd'hui. On va rendre le parc aux familles et j'espère sincèrement que les familles vont aller se promener le dimanche dans ce parc avec les enfants, avec des nouveaux jeux. Ce n'est pas de notre faute s'il y a deux ans de retard sur les reconstructions.

M. le Maire : vous avez le centre social qui est inclus quasiment dans le parc.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 26 avis favorables et 5 abstentions : Mme MUNSTER (pouvoir), MM. EL GHALLOUSSI, MIRGODIN, TRIOLET, DUCHÊNE (pouvoir),

↳ **APPROUVE** le projet d'aménagement du parc Léo Lagrange et de la rue Emile Paillard sur le tronçon Rue du Chantier de bateaux et la rue Abraham de Moivre ;

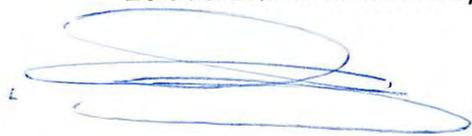
↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer une procédure adaptée et à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues et toute pièce relative à cette affaire ainsi que prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés correspondants ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès des partenaires financeurs éventuels, tous les subventions possibles à leur taux maximum ;

↳ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2024 et le seront en 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22h15.

Le secrétaire de séance,



Thierry MOUTON



Le Maire,



Jean-Pierre BOUQUET